

REVUE UBA

مجلة اتحاد المصارف العربية

Revue de l'Union Des Banques Arabes - Edition Française

OCTOBRE - 2022 NUMÉRO ZÉRO

L'UBA AU CŒUR DE LA FRANCOPHONIE



BANQUE PARTENAIRE



LE MAROC,
PAYS HÔTE DES ASSEMBLÉES
ANNUELLES 2023 DU GROUPE DE
LA BANQUE MONDIALE ET DU FONDS
MONÉTAIRE INTERNATIONAL



STB
EVERYWHERE



L'UNIVERS
DIGITAL STB

L A REVUE UBA EN ÉDITION FRANÇAISE AU MAGHREB



Dr. Wissam Hassan Fattouh
Secrétaire Général
Union des Banques Arabes

La revue UBA, éditée trimestriellement, s'adresse dans sa nouvelle édition aux lecteurs francophones des pays du Maghreb afin de les informer des nouvelles du secteur bancaire et financier mondial.

La revue fournit des informations relatives aux activités, à la formation et aux recherches stratégiques organisées par l'Union des Banques Arabes. Ces informations ont pour but de soutenir notre région arabe à tous les niveaux, en particulier, en renforçant le développement et les taux de la croissance économique, en soutenant les petites, moyennes et toutes petites entreprises à travers une stratégie d'inclusion financière et en luttant contre la hausse du taux de chômage.

Il est donc de notre devoir en tant qu'UBA d'inviter les banques arabes à prendre en charge et à parrainer des projets de développement dans notre région qui inclut, bien sûr, les pays du Maghreb. Il est temps de mettre en garde contre le danger d'une hausse inévitable du taux – déjà élevé – de chômage dans les pays de notre région, qui est devenue une des causes de la hausse de la pauvreté dans certains pays arabes.

Sans aucun doute, l'UBA est devenue une figure importante au niveau international grâce à ses réalisations et acquis importants. Cependant, un des défis pour notre avenir est d'anticiper les changements successifs des conditions du marché de l'emploi. Ces changements ont une répercussion sur la sûreté et la sécurité, notamment avec la hausse des taux de chômage et la dépression des marchés

arabes. En tenant compte que le nombre de chômeurs dans notre région a dépassé vingt millions de jeunes (hommes et femmes) dont la majorité est hautement qualifiée.

Les défis de la région arabe ont mis en évidence ce problème de développement, sous toutes ses formes, notamment ceux de l'embauche et du chômage. Le taux de chômage dans les pays arabes est en hausse permanente à cause de la situation politique dans certains pays dont il atteint le 40%.

Tous les pays arabes ont placé en priorité la nécessité d'offrir des opportunités d'emploi et la lutte contre le chômage, sans réussir à obtenir des résultats concrets sur le terrain. En outre, l'Organisation Arabe du Travail compte parmi ses défis la hausse du taux de travail des femmes.

En revanche, les pays du Maghreb attendent de voir l'évolution des indicateurs économiques et les perspectives du Vieux Continent, notamment au sein de l'Union européenne. Les indicateurs préviennent de la hausse de l'inflation, accompagnée d'une contraction dans les prévisions de la croissance économique pour les années 2022-2023, en particulier à cause d'une difficile période durant la crise du COVID-19, puis d'une grave crise d'énergie et une hausse importante du prix du gaz et du pétrole suite à l'invasion russe de l'Ukraine.

Notre inquiétude est de plus en plus importante concernant les indicateurs économiques européens touchés par les conséquences du conflit russo-ukrainien et l'exposition de certains secteurs à des pertes très lourdes. La croissance économique pourrait être affectée négativement si la guerre s'enlise ou dans le cas où la Russie choisit d'utiliser le gaz naturel comme arme stratégique en privant l'Europe de ce gaz. En effet, la Russie assure 40% de la consommation européenne de gaz.

En somme, à l'Union des Banques Arabes, nous tenons à protéger, renforcer, et activer ce qui a été réalisé durant les années précédentes, malgré les situations difficiles auxquelles nous avons été confrontés. Nous tenons aussi à assurer la continuité de la communication entre les banques arabo-arabes et entre les banques arabes et internationales.

Récemment, nous avons réussi à atteindre des gains, des acquis et des résultats importants à cet égard. Nous avons apporté un soutien moral aux banques arabes dans les pays ayant vécu des événements politiques et sécuritaires et avons conclu des accords de partenariat avec des centres de décisions bancaires et financiers aux États-Unis et dans l'Union européenne.

Nous envisageons de poursuivre vers de plus grands succès dans l'intérêt du secteur bancaire et de l'économie arabe, en particulier dans la région des pays du Maghreb à qui nous nous adressons à travers cette revue commençant par ce premier numéro.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION DES BANQUES ARABES



M. Mohamed Eletreby
Président du conseil
d'administration,
Egypte



M. Abdulmohsen Al-Fares
Vice- Président du conseil d'ad-
ministration,
Vice-Président du comité exécutif,
Arabie Saoudite



M. Othman Benjelloun
Maroc



M. Adnan Ahmed Yousif
Bahreïn



S.E.M. Bassem EL Salem
Jordanie



Dr. Jodeph Torby
Président du comité exécutif,
Liban



Dr. Wissam Hassan Fattouh
Secrétaire Général



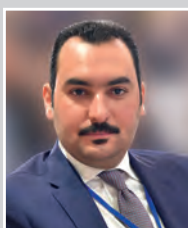
**Sheikh Mohammad Al-Jarrah
Al-Sabah**
Koweït



**M. Abdulla Mubarak
Al Khalifa**
Qatar



M. Abdul Razzaq Al Tarhouni
Lybie



M. Ziyad Khalaf Abed
Irak



M. Abdel Hakim EL Ojeily
Sultanat d'Oman



Mme. Raghed Gergy Maasab
Syrie



M. Mahmoud El Chawa
Palestine



M. Tarek Fayed
Les Banques Communes



Fonds Monétaire Arabe
Membre observateur



M. Mohamed Agrebi
Tunisie



M. Ahmed Ali Ben Sankar
Yémen



**M. El Hanchi Ould
Mohamed Saleh**
Mauritanie



M. Tah ElTayeb Ahmed
Soudan



Lazhar Latreche
Algerie



Emirats Arabes Unies



I NDEX

10. *Thème de couverture*

**Le Maroc, pays hôte des Assemblées Annuelles 2023
du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds Monétaire International**

1. Le mot du
Secrétaire Général de l'UBA
6. Mohammed El Etreby élu président
du conseil d'administration de
l'UBA



*PAROLES D'EXPERT,
DOSSIERS, ARTICLES*

12. Mise en Lumière
du développement
des finances Arabo-islamique
22. Quelles perspectives pour
la réglementation bancaire
et financière dans les pays
du Maghreb ?
24. Les 100 banques Arabes les plus
puissantes selon le capital de base
28. La crise énergétique et la hausse
des prix en Europe dues à la guerre
en Ukraine
32. Les Sukuk, Le chaînon manquant
dans l'industrie de la finance
islamique en Algérie
39. Finance plus durable:
les acteurs économiques
peuvent s'autoréguler

RAPPORT PAR PAYS

44. Tableau de bord sur la compétitivité de l'Economie Tunisienne



ACTUALITÉS BANCAIRES ET ECONOMIQUES

47. Trois banques marocaines figurent parmi les 30 banques agréées dans la liste des dix meilleures banques africaines

ACTIVITÉS DE L'UBA



50. Achèvement des travaux d'équipement du siège régional de l'Union des banques arabes à Riyad

48. La crise de Covid-19 a doublé Les défis auxquels le Maroc est confronté 100 milliards de dollars de prêts au secteur bancaire marocain





M OHAMMED EL ETREBY

ÉLU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UBA

L'Union des banques Arabes annonce l'élection de M. Mohammed El Etreby (Président de la Banque Misr et Président de l'Union des Banques Egyptiennes), au poste de présidence de l'UBA pour un mandat de 3 ans (2022-2025) , succédant au Sheikh Mohammed Al-Jarrah Al-Sabah, dont le mandat a pris fin en 2022.

Cette élection de M.El Etreby au poste de président de l'UBA , a eu lieu durant la réunion du conseil d'administration de l'UBA qui a été tenu en marge de la Conférence bancaire arabe 2022 dans la capitale égyptienne, intitulée : « Les

répercussions de la crise internationale et son impact sur les conditions économiques de la région » sous le patronage et la présence du gouverneur de la Banque centrale d'Égypte, Tariq Amer, en coopération avec la banque centrale égyptienne, et avec la participation d'environ 500 personnalités bancaires et financières arabes de premier plan.

Mohamed El-Etreby parmi les 100 meilleurs PDG arabes pour l'année 2020

Le Secrétariat Général de l'Union des Banques Arabes a





décerné, pour la troisième fois le Prix des "Meilleurs Arabes", à M.Mohammed El-Etreby, en reconnaissance de son position dans Le Classement Des Meilleurs PDG Arabes En 2021

Le Prix du mérite

Mohammed El-Etreby, président du conseil d'administration de la Banque Misr, a remporté des nombreuses distinctions honorifiques en raison de son rôle de premier plan au service de l'économie nationale, notamment ; Le prix "Fakhr Al-Arab 2020" - la catégorie de leadership bancaire distingué, qui est décerné aux personnalités les plus influentes de l'économie et du développement global, et le prix BT 100 pour les personnalités les plus influentes de l'économie égyptienne pour l'année 2019 pour la troisième année consécutive, du magazine "Business Today". Mohammed El-Etreby a également reçu le prix "Meilleur banquier de l'année 2018" du magazine britannique "The European".







LE MAROC, PAYS HÔTE DES ASSEMBLÉES ANNUELLES 2023 DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE ET DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Les Assemblées Annuelles du Groupe de la Banque mondiale (GBM) et du Fonds Monétaire International (FMI) constituent le grand rendez-vous annuel de la finance internationale dont il réunit les grandes figures, les Ministres des Finances et les Gouverneurs des banques centrales de 189 pays membres de ces institutions ainsi que des

représentants du secteur privé, des ONG, et du milieu universitaire.

La désignation du Maroc conforte la renommée du Royaume comme destination privilégiée pour l'organisation de grandes conférences internationales et le choix de



Abdellatif Jouahri
Gouverneur
de bank al-maghrib

Marrakech consacre sa réputation de ville internationale ouverte sur le monde. Les Assemblées se tiendront à Bab Ighli, autrefois porte d'entrée principale de la médina qui tient son nom des gardiens chargés d'en protéger l'accès. Immense étendue de plus de 300 hectares située à la sortie de la ville en direction de l'Ourika, Bab Ighli, a accueilli en novembre 2016 la COP22 pour le climat et ses 30 000 participants ainsi que le Premier Sommet africain de l'action pour le climat. En 2014, au même endroit, s'est tenu le 5ème Global Entrepreneurship Summit qui a réuni des Chefs d'Etat, des représentants gouvernementaux de haut niveau et plus de 3000 entrepreneurs.

Compte tenu de la qualité des participants, les Assemblées Annuelles 2022 offrent l'opportunité au Royaume de renforcer son attractivité et de promouvoir son image: un pays stable et tolérant, ouvert et dynamique, riche de son patrimoine immatériel, son histoire séculaire, sa culture, sa gastronomie... et marqué par les avancées réalisées au cours des 20 dernières années sur les plans démocratique, social et économique.

Le Maroc est une source d'inspiration pour le monde dans le domaine de l'énergie solaire», a relevé Jim Yong Kim en évoquant également les grands chantiers et programmes socio-économiques en cours dans le Royaume.

Le Maroc est un endroit idéal pour l'assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale, qui constitue un des

rassemblements les plus importants et les plus ouverts de grands décideurs économiques du monde entier». « Nous sommes reconnaissants au Maroc d'avoir accepté d'organiser cette assemblée», a dit Kristalina Georgieva, la Directrice Générale du Fonds monétaire international, qualifiant le Royaume d'«acteur économique de plus en plus incontournable et de passerelle vers l'Afrique et le Moyen-Orient».





MISE EN LUMIÈRE DES DÉVELOPPEMENTS DES FINANCES ARABO-ISLAMIQUE

General Secretariat
Research Department
Mars 2022

1. Mise en Lumière des développements des finances arabo-islamiques

L'industrie financière islamique a connu des développements remarquables au niveau mondial, puisqu'elle a réalisé une croissance annuelle de plus de 10%, selon le rapport du Conseil des services financiers islamiques (CSFI) pour l'année 2021, portant la finance

islamique à environ 2,7 billions de dollars au cours de l'année 2020 contre 2,44 billions de dollars en 2019. La contribution des pays du Conseil de coopération du Golfe et de la région du Moyen-Orient et l'Afrique du Nord représentent 70% de son encours total, là où les actifs conformes à la charia représentent une grande partie de ses actifs bancaires totaux. Notant que les actifs des services bancaires islamiques constituent 14% du total des actifs bancaires au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, alors que dans les pays du Conseil de coopération du Golfe, la part de marché des services bancaires islamiques dépasse le seuil de 25%. Les actifs bancaires islamiques au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont augmenté de 9,8 % en 2020,



atteignant les limites de 1 000 milliards de dollars, contre une croissance de 12 % en 2019.

Dans ce cadre, le Royaume d'Arabie saoudite, qui est le plus grand marché de la finance islamique au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et au-delà, représente environ 28 % du total des actifs financiers islamiques mondiaux, soit 2 700 milliards de dollars. La taille totale des atouts des produits financiers islamiques en Arabie saoudite s'élève actuellement à près de 800 milliards de dollars, répartis entre les secteurs de la banque, des sukuk, des assurances et des fonds d'investissement. Les principaux indicateurs du secteur bancaire islamique en Arabie saoudite ont également affiché une croissance rapide, le financement total conforme à la charia s'élevant à plus de 430 milliards de dollars, tandis que le volume total des dépôts conformes à la charia s'élevait à 433 milliards de dollars, à la fin du premier trimestre 2021. Les banques islamiques saoudiennes ont continué à réaliser des gains significatifs au cours de l'année 2020, avec la présence de quatre banques dans le classement mondial des 10 premières banques islamiques selon le classement du magazine *The Banker* (Al-Rajhi Bank, Saudi National Bank, Alinma Bank et Riyadh Bank) qui ont enregistré une augmentation des actifs conformes à la charia de plus de 15 %, soutenue par la hausse des cours du pétrole. Al-Rajhi Bank, la plus grande banque islamique au monde, a réalisé un taux de croissance de 24% de ses actifs au cours de l'année 2021, pour atteindre 155 milliards de dollars. La Banque commerciale nationale a également enregistré une augmentation de 27 % de ses actifs conformes à la charia. D'autre part, la Dubai Islamic

Bank a connu une croissance de ses actifs de 25% après sa fusion avec Noor Bank, qui a été finalisée au début de l'année 2020, portant ses actifs à environ 79 milliards de dollars. En revanche, les actifs conformes à la charia dans les fenêtres islamiques des banques traditionnelles émiraties, telles qu'Emirates NBD et First Abu Dhabi Bank, ont diminué de 2,4 % au cours de l'année 2020, selon les données de la Banque centrale des Émirats arabes unis.

Au Sultanat d'Oman, Oman Arab Bank a connu une augmentation de plus de 400 % de ses actifs conformes à la charia pour atteindre 2,3 milliards de dollars fin 2020, après son acquisition avec Alizz Islamic Bank en juin 2020, qui lui a permis d'atteindre la croissance la plus rapide au monde en termes d'actifs conformes à la charia, gérés par une banque conventionnelle. Parmi les banques islamiques les plus importantes de la région Arabe figure la Faisal Islamic Bank of Egypt, qui a connu une croissance de ses actifs de 14,1 % au cours de l'année 2020 pour atteindre 7,3 milliards de dollars. Les deux banques islamiques palestiniennes, la Banque islamique arabe et la Banque islamique palestinienne, ont également enregistré une croissance de leurs actifs de 22,5% et 14,6%, respectivement, au cours de l'année 2020. Tandis que la banque tunisienne Zitouna a enregistré une croissance d'environ 20%.

En revanche, selon l'agence de notation Moody's, les émissions de sukuk des pays du Golfe se sont élevées à 35,3 milliards de dollars au premier semestre 2021. L'agence saoudienne a également classé le plus grand émetteur de sukuk islamiques dans le Golfe, à 62 %, soit 22 milliards de dollars du volume total. Moody's a confirmé que le Royaume restera le plus grand émetteur de sukuk islamique parmi les pays du Golfe et que le Koweït était le deuxième émetteur de sukuk dans les États du Golfe, en émettant 7,2 milliards de dollars. Quant aux Émirats Arabes Unis et à Bahreïn, la valeur des émissions de sukuk s'élevait à 11,6 milliards de dollars pour chaque pays, tandis que Qatar avait l'émission la plus faible, avec une valeur d'environ un milliard de dollars.

2. Banques islamiques dans le monde arabe: Collecte des données et répartition géographique

Suivant la base des données financières dont disposent les banques islamiques Arabes, nos estimations indiquent que le total des actifs de ces banques pour lesquelles des données financières sont disponibles, soit 81 banques, avait atteint environ 812 milliards de dollars à la fin du troisième trimestre 2021, et que leurs dépôts totaux avaient atteint environ 589 milliards de dollars, le total des prêts est d'environ 537 milliards de dollars et leur capital de base est d'environ 101 milliards de dollars. Quant aux bénéfices nets



combinés de ces banques, on estime qu'ils ont atteint environ 10 milliards de dollars au cours des neuf premiers mois de l'année 2021. Quant à la répartition des 81 banques islamiques parmi les pays Arabes, l'Irak s'est classé premier en termes de le nombre de banques (24 banques), suivi par le Soudan (10 banques), Bahreïn (8 banques), les Emirats

Arabes Unis (6 banques), le Qatar et le Koweït (5 banques), l'Arabie Saoudite et le Yémen (4 banques), l'Egypte et la Jordanie (3 banques), le Sultanat d'Oman, l'Algérie, la Syrie et la Palestine (deux banques chacune), et une banque en Tunisie.

Tableau 1 : Répartition géographique des banques arabo-islamiques par pays (données disponibles)

	Nombre de banques	Actifs totaux	Taille moyenne des banques
Arabie Saoudite	4	255,914	63,979
Émirats Arabes Unis	6	157,606	26,268
Koweït	5	133,372	26,674
Qatar	5	131,110	26,222
Bahreïn	8	64,358	8,045
Egypte	3	18,816	6,272
Jordan	3	12,987	4,329
Soudan	10	11,572	1,157
Irak	24	7,608	317
Sultanat d'Oman	2	5,845	2,923
Algérie	2	3,461	1,731
Yémen	4	3,280	820
Palestine	2	3,258	1,629
Tunisie	1	1,741	1,741
Syrie	2	1,259	630
Total	81	812,187	

Source : Sites Web des banques.

3. Classements des banques arabo-islamiques selon les actifs et présentations des données financières de base

Le tableau n°2 présente la répartition des banques arabo-

islamiques par actifs à la fin du troisième trimestre de l'année 2021. Le tableau n°3 présente les autres états financiers de ces banques.

Tableau 2 : Classement des banques islamo-arabes par actifs (million de dollars)

Classement arabe	Classement dans L'état	Nom de banque	Pays	Les actifs	
				2020	3ème trimestre 2021
1	1	Al Rajhi Bank	Arabie Saoudite	125,020	125,020
2	1	Dubai Islamic Bank	Émirats Arabes Unis	78,834	78,834
3	1	Kuwait Finance House	Koweït	71,053	71,053
4	1	Qatar Islamic Bank	Qatar	47,900	47,900
5	2	Alinma Bank	Arabie Saoudite	41,834	41,834
6	2	Abu Dhabi Islamic Bank	Émirats Arabes Unis	34,799	34,799
7	2	Al Rayan Bank	Qatar	33,273	33,273
8	3	Bank Albilad	Arabie Saoudite	25,534	25,534
9	3	Dukhan Bank	Qatar	23,708	23,708
10	1	Al Baraka Banking Group **	Bahreïn	28,250	28,250
11	4	Bank AlJazira	Arabie Saoudite	24,557	24,557
12	2	Boubyan Bank	Koweït	21,231	21,231
13	3	Emirates Islamic Bank	Émirats Arabes Unis	19,214	19,214
14	4	Qatar International Islamic Bank	Qatar	16,844	16,844
15	3	Ahli United Bank	Koweït	14,413	14,413
16	4	Sharjah Islamic Bank	Émirats Arabes Unis	14,593	14,593
17	4	Warba Bank	Koweït	11,462	11,462
18	5	Kuwait International Bank	Koweït	9,240	9,240
19	2	Ithmaar Bank	Bahreïn	8,231	8,231
20	1	Faisal Islamic Bank	Egypte	7,304	7,304
21	3	Gulf Finance House (GFH Group)	Bahreïn	6,587	6,587
22	4	Al Salam Bank	Bahreïn	6,014	6,014
23	1	Jordan Islamic Bank **	Jordan	6,833	6,833
24	5	Ajman Bank **	Émirats Arabes Unis	5,855	5,855
25	2	Abu Dhabi Islamic Bank	Egypte	4,625	4,625
26	3	Al Baraka Bank - Egypt	Egypte	4,801	4,801

Classement arabe	Classement dans L'état	Nom de banque	Pays	Les actifs	
				2020	3ème trimestre 2021
27	5	Kuwait Finance House - Bahrain	Bahreïn	4,669	4,669
28	1	Bank of Khartoum **	Soudan	4,644	4,644
29	6	Al Hilal Bank *	Émirats Arabes Unis	3,845	3,845
30	1	Bank Nizwa	Sultanat d'Oman	3,133	3,133
31	2	Islamic International Arab Bank *	Jordan	3,587	3,587
32	6	Bahrain Islamic Bank	Bahreïn	3,222	3,222
33	7	Khaleeji Commercial Bank	Bahreïn	2,701	2,701
34	3	Safwa Islamic Bank *	Jordan	2,567	2,567
35	2	Alizz Islamic Bank **	Sultanat d'Oman	2,249	2,249
36	1	Al Baraka Bank - Algeria **	Algérie	2,291	2,291
37	1	Tadhamon Islamic Bank *	Yémen	2,156	2,156
38	1	Arab Islamic Bank	Palestine	1,557	1,557
39	1	Al-Zaytouna Bank *	Tunisie	1,417	1,417
40	2	Al-Jazira Sudanese Jordanian Bank *	Soudan	1,710	1,710
41	8	ABC Islamic Bank	Bahreïn	2,313	2,313
42	3	Omdurman National Bank **	Soudan	1,676	1,676
43	2	Palestinian Islamic Bank	Palestine	1,511	1,511
44	4	Faisal Islamic Bank of Sudan **	Soudan	1,338	1,338
45	2	Al Salam Bank **	Algérie	1,283	1,283
46	1	Kurdistan International Bank for Investment and Development	Irak	955	955
47	1	Syria International Islamic Bank	Syrie	533	533
48	2	Cihan Bank for Islamic Investment & Finance	Irak	545	545
49	5	Qatar First Bank	Qatar	780	780
50	2	Saba Islamic Bank ***	Yémen	708	708
51	5	Al Baraka Sudanese Bank *	Soudan	691	691
52	3	Iraqi Islamic Bank for Investment & Development	Irak	644	644
53	4	National Bank of Iraq *	Irak	534	534
54	6	Tadhamon Islamic Bank *	Soudan	447	447
55	5	Al Janoob Islamic Bank for Investment & Financing	Irak	304	304
56	6	Al Ataa Islamic Bank for Investment & Finance	Irak	423	423

Classement arabe	Classement dans L'état	Nom de banque	Pays	Les actifs	
				2020	3ème trimestre 2021
57	7	Blue Nile Bank *	Soudan	369	369
58	7	Elaf Islamic Bank	Irak	259	259
59	2	Cham Bank	Syrie	158	158
60	8	International Islamic Bank	Irak	168	168
61	8	Sudanese French Bank *	Soudan	268	268
62	9	Altaif Islamic Bank	Irak	263	263
63	3	Shamil Bank of Yemen & Bahrain *	Yémen	263	263
64	10	Zain Iraq Islamic Bank for Investment & Finance	Irak	233	233
65	11	Trust International Islamic Bank	Irak	239	239
66	9	Animal Resources Bank *	Soudan	254	254
67	12	World Islamic Bank for Investment & Finance **	Irak	269	269
68	13	Al-Qurtas Islamic Bank For Investment & Finance	Irak	218	218
69	14	Al-Ansari Islamic Bank for Investment & Finance **	Irak	191	191
70	15	Asia Aliraq Islamic Bank for Investment and Finance	Irak	146	146
71	16	Al Arabiya Islamic Bank	Irak	260	260
72	17	Dijlah and Furat Bank for Development & Investment	Irak	210	210
73	18	Al-Qabidh Islamic Bank for Finance and Investment	Irak	198	198
74	19	Al Rajeh Islamic Bank for Investment and Finance	Irak	197	197
75	20	Al Mustashar Islamic Bank	Irak	202	202
76	21	Iraq Noor Islamic Bank	Irak	201	201
77	10	Sudanese Arab Bank *	Soudan	174	174
78	22	Mashreq Al-arabi Bank	Irak	146	146
79	4	Al-Amal Microfinance Bank **	Yémen	153	153
80	23	Ameen Al-Iraq Islamic Bank for Investment and Finance *	Irak	90	90
81	24	Alnahrain Islamic Bank *	Irak	133	133
		Total Général		751,706	751,706

Source : Sites Web des banques. Remarque : *Deuxième trimestre 2021, *fin 2020. **2018

Tableau 3 : États financiers des banques arabes islamiques (million de dollars)

Nom de banque	Pays	Dépôts		Prêts		Droits de propriété		Résultats net	
		2020	3ème trimestre 2021	2020	3ème trimestre 2021	2020	3ème trimestre 2021	2020	3ème trimestre 2021
Al Rajhi Bank	Arabie Saoudite	102,035	127,555	84,190	112,254	15,498	16,970	2,825	2,862
Dubai Islamic Bank	Émirats Arabes Unis	56,065	58,297	53,550	52,479	11,743	11,074	860	836
Kuwait Finance House	Koweït	51,550	54,390	44,484	53,082	6,930	7,700	607	702
Qatar Islamic Bank	Qatar	32,457	35,382	32,712	34,918	6,375	6,768	831	692
Alinma Bank	Arabie Saoudite	31,854	31,107	29,652	32,351	6,514	8,044	524	557
Abu Dhabi Islamic Bank	Émirats Arabes Unis	27,573	29,132	27,573	22,984	5,217	5,431	437	436
Al Rayan Bank	Qatar	18,933	21,473	23,622	23,904	4,009	4,129	599	474
Bank Albilad	Arabie Saoudite	19,615	21,959	18,697	21,813	2,864	3,165	157	336
Dukhan Bank	Qatar	14,803	20,014	16,082	21,562	3,161	3,771	156	247
Al Baraka Banking Group **	Bahreïn	18,306	17,778	16,548	17,425	2,222	2,133	166	94
Bank AlJazira	Arabie Saoudite	18,134	19,804	14,390	15,584	3,030	3,645	9	207
Boubyan Bank	Koweït	16,846	18,068	15,908	17,615	2,067	2,440	111	104
Emirates Islamic Bank	Émirats Arabes Unis	14,808	13,318	11,111	11,533	2,286	2,347	-131	219
Qatar International Islamic Bank	Qatar	10,692	10,808	11,130	10,263	2,287	2,353	258	231
Ahli United Bank	Koweït	9,922	10,381	10,269	10,801	1,660	2,310	98	90
Sharjah Islamic Bank	Émirats Arabes Unis	9,150	10,001	7,969	8,046	2,082	2,099	111	125
Warba Bank	Koweït	7,762	8,065	8,237	8,168	924	924	19	31
Kuwait International Bank	Koweït	5,425	6,248	6,527	6,934	1,162	1,176	0	13
Ithmaar Bank	Bahreïn	5,151	5,514	4,515	4,659	133	118	-36	-6
Faisal Islamic Bank	Egypte	6,162	6,974	3,598	4,304	915	1,085	131	171
Gulf Finance House (GFH Group)	Bahreïn	1,298	1,350	1,267	1,276	1,186	1,208	49	68
Al Salam Bank	Bahreïn	4,817	5,540	3,212	3,486	748	796	24	43
Jordan Islamic Bank **	Jordan	5,902	5,902	4,805	4,805	669	669	74	74
Ajman Bank **	Émirats Arabes Unis	3,873	3,778	4,618	4,356	681	701	15	17
Abu Dhabi Islamic Bank	Egypte	3,993	4,644	2,556	2,784	328	415	73	71
Al Baraka Bank - Egypt	Egypte	4,225	4,360	2,376	2,260	320	377	80	65
Kuwait Finance House - Bahrain	Bahreïn	2,924	3,235	2,673	2,853	445	473	41	44
Bank of Khartoum **	Soudan	4,122	4,122	713	713	342	342	21	21

Nom de banque	Pays	Dépôts		Prêts		Droits de propriété		Résultats net	
		2020	3ème trimestre 2021	2020	3ème trimestre 2021	2020	3ème trimestre 2021	2020	3ème trimestre 2021
Al Hilal Bank *	Émirats Arabes Unis	2,735	2,735	2,384	2,384	447	447	4	4
Bank Nizwa	sultanat d'Oman	2,401	2,789	1,791	1,942	415	615	29	24
Islamic International Arab Bank *	Jordan	3,165	3,165	2,279	2,279	345	345	43	43
Bahrain Islamic Bank	Bahreïn	1,816	2,037	2,029	2,203	255	329	-33	9
Khaleeji Commercial Bank	Bahreïn	1,279	1,349	1,513	1,591	377	391	21	23
Safwa Islamic Bank *	Jordan	322	322	727	727	218	218	14	14
Alizz Islamic Bank **	sultanat d'Oman	1,882	1,882	1,835	1,835	261	261	-20	-20
Al Baraka Bank - Algeria **	Algérie	1,303	1,428	1,491	1,274	197	218	44	53
Tadhamon Islamic Bank *	Yémen	1,740	1,740	256	256	335	335	4	4
Arab Islamic Bank	Palestine	1,222	1,365	945	999	120	128	8	10
Al-Zaytouna Bank *	Tunisie	1,127	1,653	1,210	1,392	124	180	9	19
Al-Jazira Sudanese Jordanian Bank *	Soudan	113	113	19	19	28	28	40	40
ABC Islamic Bank	Bahreïn	464	240	1,394	877	292	294	29	27
Omdurman National Bank **	Soudan	1,292	1,292	370	370	164	164	33	33
Palestinian Islamic Bank	Palestine	885	885	1,093	1,093	123	123	11	11
Faisal Islamic Bank of Sudan **	Soudan	1,168	1,168	449	449	61	61	2	2
Al Salam Bank **	Algérie	871	871	803	803	149	149	24	24
Kurdistan International Bank for Investment and Development	Irak	426	491	Ind.	Ind.	470	480	8	6
Syria International Islamic Bank	Syrie	225	424	245	321	34	67	20	28
Cihan Bank for Islamic Investment and Finance	Irak	296	284	14	19	215	198	3	4
Qatar First Bank	Qatar	338	358	130	111	193	154	-61	18
Saba Islamic Bank ***	Yémen	Ind.	Ind.	Ind.	Ind.	44	44	Ind.	Ind.
Al Baraka Sudanese Bank *	Soudan	547	547	228	228	45	45	26	26
Iraqi Islamic Bank for Investment & Development	Irak	192	242	104	Ind.	222	189	12	6
National Bank of Iraq *	Irak	241	241	329	329	226	226	Ind.	Ind.
Tadhamon Islamic Bank *	Soudan	329	329	182	182	38	38	12	12

Nom de banque	Pays	Dépôts		Prêts		Droits de propriété		Résultats net	
		2020	3ème trimestre 2021	2020	3ème trimestre 2021	2020	3ème trimestre 2021	2020	3ème trimestre 2021
Al Janoob Islamic Bank for Investment and Financing	Irak	102	225	83	135	193	178	0	4
Al Ataa Islamic Bank for Investment and Finance	Irak	44	37	11	8	202	352	-2	3
Blue Nile Bank *	Soudan	4	4	369	369	99	99	53	53
Elaf Islamic Bank	Irak	22	80	58	56	200	177	-0.2	1.3
Cham Bank	Syrie	41	180	40	66	25	45	13	19
International Islamic Bank	Irak	71	135	75	148	77	112	1	1
Sudanese French Bank *	Soudan	222	222	123	123	13	13	9	9
Altaif Islamic Bank	Irak	59	99	1	65	119	140	2	2
Shamil Bank of Yemen & Bahrain *	Yémen	206	206	153	153	31	31	7	7
Zain Iraq Islamic Bank for Investment & Finance	Irak	33	70	84	90	177	171	Ind.	2
Trust International Islamic Bank	Irak	24	44	21	18	193	173	4	-1
Animal Resources Bank *	Soudan	189	189	82	82	26	26	14	14
World Islamic Bank for Investment and Finance **	Irak	52	28	16	11	195	172	1	-2
Al-Qurtas Islamic Bank For Investment And Finance	Irak	17	17	47	Ind.	195	176	2	0.3
Al-Ansari Islamic Bank for Investment and Finance **	Irak	9	25	126	119	187	172	-5	0
Asia Aliraq Islamic Bank for Investment and Finance	Irak	22	37	19	34	114	137	-1	-1
Al Arabiya Islamic Bank	Irak	35	0.3	23	5	191	171	117	-1
Dijlah and Furat Bank for Development and Investment	Irak	104	94	197	175	92	83	1,655	817
Al-Qabidh Islamic Bank for Finance and Investment	Irak	2	8	133	0.2	185	169	4	-0.6
Al Rajeh Islamic Bank for Investment and Finance	Irak	3	2	131	127	189	170	-8	1

Nom de banque	Pays	Dépôts		Prêts		Droits de propriété		Résultats net	
		2020	3ème trimestre 2021	2020	3ème trimestre 2021	2020	3ème trimestre 2021	2020	3ème trimestre 2021
Al Mustashar Islamic Bank	Irak	22	17	59	51	121	144	4	6
Iraq Noor Islamic Bank	Irak	1	3	70	40	201	173	0	-0.4
Sudanese Arab Bank *	Soudan	144	144	27	27	13	13	3	3
Mashreq Al-arabi Bank	Irak	14	10	10	18	114	137	1	-0.4
Al-Amal Microfinance Bank **	Yémen	62	62	6	6	Ind.	Ind.	Ind.	Ind.
Ameen Al-Iraq Islamic Bank for Investment and Finance *	Irak	9	28	4	16	75	103	-2	Ind.
Alnahrain Islamic Bank *	Irak	9	12	79	57	118	103	1	0.3
Total		536,299	589,127	486,850	536,896	94,541	101,831	10,259	10,179

Source : Sites Web des banques. Remarque : *Deuxième trimestre 2021, *fin 2020. **fin 2018. Ind. = indisponible.





QUELLES PERSPECTIVES POUR LA RÉGLEMENTAIRE BANCAIRE ET FINANCIÈRE DANS LES PAYS DU MAGHREB ?

(chapo) La mutation des systèmes bancaires et financiers dans les pays du Maghreb s'accélère depuis quelques années. Un essor qui est surveillé de près par les autorités, et dont l'intervention sera très structurante pour façonner des places financières compétitives sur le continent.

La réglementation bancaire et financière au Maghreb – comme dans d'autres champs de l'économie – est souvent le fruit d'influences extérieures. A la faveur d'une modernisation visible à la fois au sein des acteurs du marché et des autorités publiques, la réglementation bancaire et



Dr. Estelle Brack
Septembre 2022

Dr Estelle BRACK est économiste, banquière, experte des moyens et systèmes de paiements et de l'évolution des systèmes bancaires et financiers, dans les pays développés et en développement : Europe, Etats-Unis, Afrique et monde arabe.

financière au Maghreb se complexifie tout en tenant de mieux en mieux compte du contexte local.

La réglementation comme une charge

Les réglementations s'appliquant au secteur bancaire et financier ont principalement été initiées sur trois plans :

- par des institutions internationales (le GAFI pour l'AML/FT, la Banque des Règlements Internationaux – BRI pour Bâle 1, 2, 3 et 4) ;
- des institutions européennes (Directive sur la monnaie électronique, RGPD) ;
- voire un seul pays comme les États-Unis (FATCA), s'appuyant sur l'internationalisation de sa monnaie (le dollar) et sur le caractère extraterritorial attribué à ses lois.

Ces réglementations ont influencé de façon très différenciée les règles d'exercice de nos métiers dans les pays de la région, puisqu'elles ont été mises en œuvre avec plus ou moins de contextualisation.

Ainsi, si la mise en œuvre des exigences de Bâle 1 tenait compte de l'activité principalement de crédit des entreprises bancaires, les différentes composantes «marché»

de Bâle 2 – puis 3 – elles pouvaient sembler plus éloignées des activités réelles des établissements financiers, et des risques inhérents à leur activité. Dès lors, il n'est pas étonnant que la réglementation soit perçue comme une charge, totalement imposée puisqu'il n'a pas toujours été possible d'en discuter les composantes avec les institutions à leur origine.

Ceci explique certainement le fait qu'aujourd'hui, pour les établissements de crédit, les institutions de microfinance ou





même les autorités de supervision, le pilotage du RWA crédit et de marché soit encore très peu répandu, alors qu'il pourrait permettre aux établissements une meilleure gouvernance et un meilleur pilotage au fil de l'eau de leurs risques, et par voie de conséquence, de leur potentiel de développement.

Des opportunités pour de nouvelles solutions

La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (AML/FT) ainsi que les règles d'échange d'information (FATCA) ont eu un impact non négligeable sur les entreprises financières, et contribué à l'exclusion progressive de beaucoup d'établissements du continent, suite au de-risking de la correspondance bancaire. Il est peu probable que la réglementation internationale en la matière ne s'assouplisse à l'avenir au profit des établissements du continent en général. Ici s'ouvre un champ pour des solutions alternatives, sur le développement desquelles justement la réglementation à venir peut avoir une influence décisive.

De nouveaux défis posés par les monnaies digitales

Un autre champ connexe est celui des monnaies digitales de banque centrale, pour lesquelles l'Afrique est un cas d'usage qui nous semble tout tracé. En effet, la monnaie électronique aujourd'hui en circulation est une monnaie privée émise par les opérateurs de monnaie mobile, et cantonnée dans des comptes bancaires. Une monnaie banque centrale scripturale directement accessible pour les populations et distribuée par les acteurs de la Place, banques, Fintechs et opérateurs de téléphonie mobile, pourrait émerger comme la solution idoine pour un nombre non négligeable de pays. Sans résoudre tous les problèmes, elle pourrait améliorer la confiance entre les utilisateurs et la forme électronique de la monnaie.

L'émergence croissante des crypto-devises pose également un certain nombre de défis au régulateur. Les transactions en crypto-devises sont interdites au Maroc et constituent même une infraction à la réglementation des changes, mais le 10 janvier 2022, le Maroc a annoncé qu'il comptait encadrer l'usage de ces crypto-devises par une nouvelle législation et créer une crypto-monnaie marocaine. De manière générale, la réglementation pourrait décider de soumettre les acteurs offrant des services relatifs aux crypto-devises à des mesures de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme similaires à celles imposées aux institutions financières régulées.

En outre, dans d'autres pays, la détention de Bitcoin (par exemple) est interdite pour les résidents, alors qu'il s'avère très utilisé. Le Nigeria a ainsi décidé de la mise en œuvre du eNaira, monnaie digitale émise par la banque centrale (CBDC), en réaction au recours important de sa population au Bitcoin. Le Nigeria est en effet l'un des pays où l'adoption du Bitcoin est la plus importante. Le marché a, dans ce cas de figure, poussé les autorités à régir et proposer une alternative jugée plus sécurisée et mieux contrôlée. Mais qui ne résout pas véritablement les problèmes qui ont poussé la population à utiliser le Bitcoin, ou à utiliser les espèces en lieu et place de la monnaie papier. Ainsi, la régulation paraît avoir un effet limité dans un contexte où la technologie peut abolir les frontières – et donc le champ d'action réglementaire. Dans un contexte toujours plus globalisé, il devient de plus en plus difficile aux autorités de régulation et de supervision d'interdire, l'effervescence du marché et des initiatives dans les pays voisins sur le continent posent un véritable challenge aux autorités publiques, obligées de migrer progressivement d'une approche rule-based vers une approche principe-based à l'anglo-saxonne et favorable à l'expérimentation et à l'émergence de l'innovation.



L ES 100 BANQUES ARABES LES PLUS PUISSANTES SELON LE CAPITAL DE BASE

Les données des 100 banques arabes les plus puissantes selon le capital Tier 1 pour la fin de l'année 2021 ont montré que le capital de base total de ces banques s'élevait à environ 400 milliards de dollars, tandis que leurs actifs s'élevaient à environ 3,6 billions de dollars. Ces banques ont été réparties entre les pays arabes comme indiqué dans le tableau 1. Les Émirats arabes unis ont enregistré le plus

grand nombre de banques arabes dans la liste des 100 banques les plus puissantes, avec 16 banques des Émirats arabes unis y entrant, suivies de l'Égypte (14 banques), Arabie saoudite et Bahreïn (10 banques chacun), Maroc et Jordanie (9 banques chacun), Sultanat d'Oman, Koweït et Qatar (8 banques chacun), Tunisie (5 banques), Liban (2 banques) et Palestine (une banque).

Les dix premières banques Saoudiennes figurant sur la liste avec un capital de base total d'environ 115 milliards de dollars, suivies des banques des Émirats Arabes unis (environ 95 milliards de dollars), des banques Qataries (environ 55 milliards de dollars), des banques Koweïtiennes et Égyptiennes (environ 32 milliards de dollars). Les données du tableau n°1 montrent une différence significative entre le capital de base moyen de ces banques, variant entre 11,5 milliards de dollars pour les banques Saoudiennes et moins de 500 millions de dollars en Tunisie et en Palestine.

Arabes Unis sont en tête de liste avec des actifs totaux supérieurs à 886 milliards de dollars, suivies des banques Saoudiennes (environ 809 milliards de dollars), des banques Qataries (environ 535 milliards de dollars) et des banques Égyptiennes (environ 407 milliards de dollars). Les données montrent également que les banques mentionnées diffèrent considérablement en termes de taille, alors que la taille moyenne des banques Saoudiennes dans la liste mentionnée s'élevait à environ 81 milliards de dollars, la moyenne des banques Tunisiennes s'élevait à environ 4,9 milliards de dollars.

En ce qui concerne le total des actifs, les banques des Émirats

La répartition des 100 banques arabes les plus puissantes selon le capital de base parmi les pays arabes – 2021

	Nombre de banques	Capital de base total (millions de dollars)	Capital de base moyen (Million de dollars)	Actifs totaux (Million de dollars)	Taille moyenne des actifs (Million de dollars)	Capital de base/actifs (%)
Émirats arabes unis	16	95,097	5,944	886,267	55,392	10.7
Egypte	14	31,733	2,267	406,659	29,047	7.8
Arabie Saoudite	10	115,070	11,507	808,801	80,880	14.2
Bahreïn	10	19,069	1,907	181,838	18,184	10.5
Maroc	9	17,468	1,941	205,582	22,842	8.5
Jordan	9	11,759	1,307	115,120	12,791	10.2
Qatar	8	54,978	6,872	535,213	66,902	10.3
Koweït	8	32,021	4,003	287,672	35,959	11.1
Le sultanat d'Oman	8	13,546	1,693	93,547	11,693	14.5
Tunisie	5	2,455	491	24,339	4,868	10.1
Liban	2	6,011	3,006	53,325	26,663	11.3
Palestine	1	430	430	6,508	6,508	6.6
Totale/Moyenne	100	399,637	3,996	3,604,871	36,049	11.1

Source : The Banker, septembre 2022.



La Banque nationale Saoudienne était en tête des banques Arabes avec un capital de base de 32,6 milliards de dollars, suivie de la Banque nationale du Qatar avec un capital de base de 26,4 milliards de dollars, First Abu Dhabi Bank (22,5 milliards de dollars), Emirates NBD (20,9 milliards de dollars), puis AlRajhi Bank avec un capital de base de 18,7 milliards de dollars. Quant aux banques des pays Arabes non - producteurs de pétrole, seule la Banque nationale d'Égypte se classe au premier rang parmi elles, et au quatorzième rang dans le monde arabe.

Il convient de noter que 23 banques islamiques arabes sont entrées dans la liste des 100 banques Arabes les plus puissantes selon le capital de base pour l'année 2021, réparties entre les pays arabes comme suit : Cinq banques islamiques de Bahreïn, quatre banques islamiques de chacune d'Arabie Saoudite, des Émirats arabes unis et du Qatar, et trois banques islamiques du Koweït et une banque d'Égypte, de Jordanie et d'Oman.



L A CRISE ÉNERGÉTIQUE ET LA HAUSSE DES PRIX EN EUROPE DUES À LA GUERRE EN UKRAINE



Mazen Hammoud
Chercheur en économie
et finances / Paris

- **Quels sont les effets sur l'économie de l'Union européenne?**
- **Les moyens de la BCE pour lutter contre l'inflation**
- **Quel rôle peut jouer le gaz algérien pour combler le manque de gaz russe en Europe?**

Entre le pessimisme de la banque centrale européenne (BCE) sur l'état de l'économie en Zone Euro en 2023 et la poursuite de la crise énergétique due au conflit russo - ukrainien, l'inflation grimpe librement menaçant les moyens de la BCE qui peine à contrôler le niveau de l'inflation. Dans ce cas de figure, la menace russe de coupure totale du gaz risque aussi d'aggraver la crise en Europe et pousse les européens vers le marché algérien de l'énergie.

Dans ce cadre, la présidente de la BCE, Christine Lagarde, n'a pas caché son pessimisme en Septembre 2022 d'un possible



Christine Lagarde
Présidente de la BCE

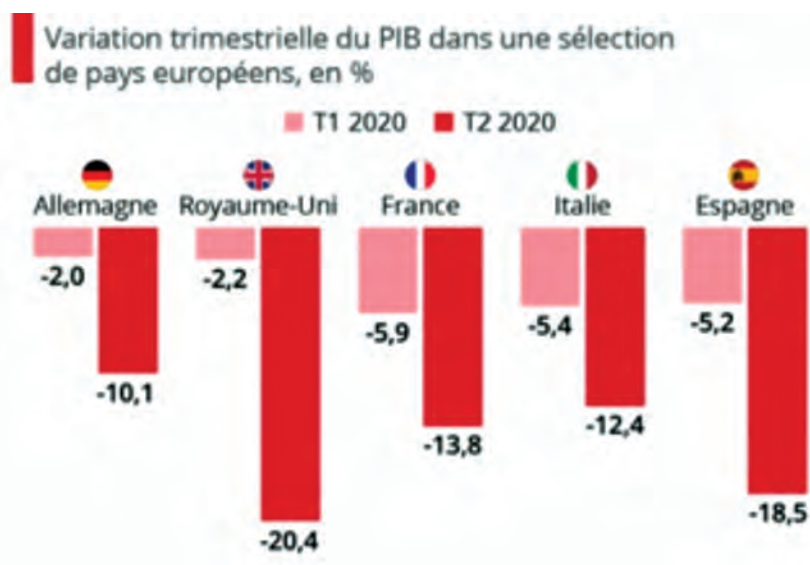
russe. Certes, le sujet de gaz était présent lors de la visite du président français Emmanuel Macron et celle du premier ministre italien Mario Draghi en Algérie cet été. Le gaz algérien est désormais vu par les européens comme l'alternative possible du gaz russe. Mais, reste à savoir si l'Algérie peut vraiment jouer ce rôle. L'UE dépend fortement du gaz russe. En 2021, environ 45% des importations de gaz naturel de l'Union provenaient de la Russie, dont plus que la moitié était consommée en Allemagne, premier consommateur européen de gaz russe. D'après les chiffres avancés par la commission européenne, l'UE a consommé en 2021 près de 400 milliards de mètres cubes de gaz, environ 155 milliards de mètres cubes de cette quantité provenait de la Russie. La crise énergétique a poussé les prix de l'essence et du gazole à des niveaux très élevés en Europe. A cela on peut ajouter aussi la crise alimentaire et des engrais due à la guerre russe contre l'Ukraine. Ce duo a poussé le taux de l'inflation en Europe à des niveaux jamais vus depuis la seconde guerre mondiale.

Le taux d'inflation en Union européenne s'est établi à 9,8% en août dernier. Ceci pose un problème majeur à la BCE qui a l'objectif de ramener le taux moyen de l'inflation dans la zone euro à 2%. Pour cela, la BCE a relevé ses taux d'intérêt pour la première fois depuis la crise financière de la zone. Le taux de dépôt, négatif depuis huit ans, est désormais à 0,75% et la BCE a annoncé qu'elle poursuivra cette politique tant que cela est nécessaire pour contourner l'inflation due à la double crise énergétique et alimentaire. Mais la hausse du taux en zone euro ne restera pas sans effets sur la croissance économique qui enregistre une forte reprise après la crise du covid-19.

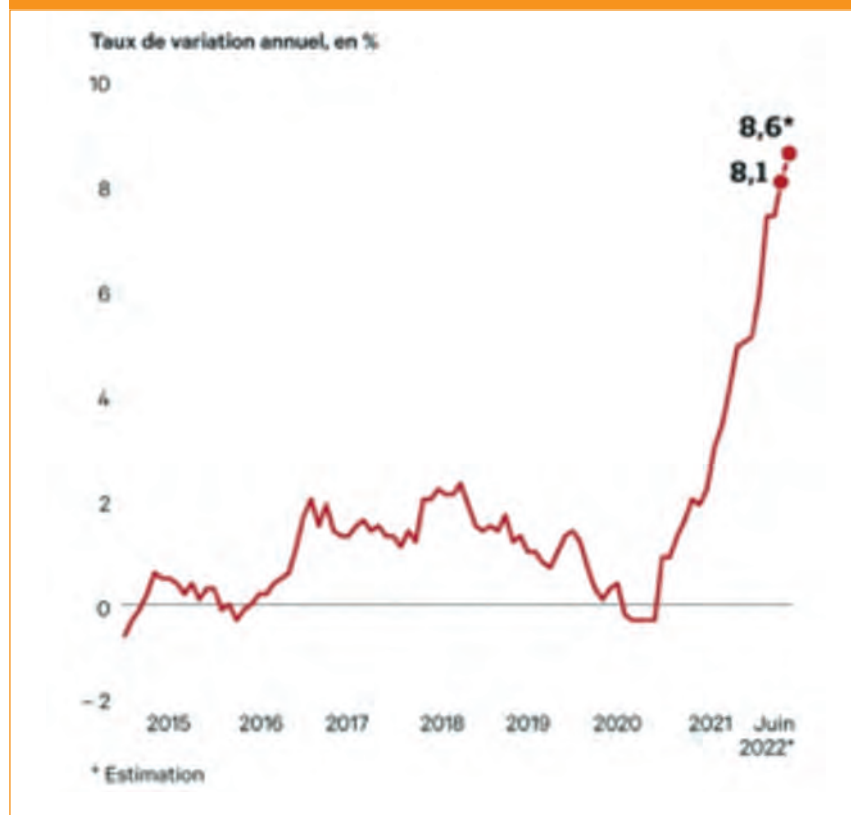
risque de récession en 2023 en cas de coupure totale du gaz russe. Elle a déclaré lors d'une conférence de presse début septembre « Nous y sommes presque » après la fermeture du gazoduc Nord Stream et l'annonce de réduire de 20 % ses livraisons de gaz vers l'Europe.

Quelques semaines avant cette alarme pessimiste, les européens ont commencé à chercher à contourner le gaz russe et leur attention s'est tournée vers l'Algérie. Ils voulaient savoir si la capacité de ce pays en gaz peut compenser l'Union Européenne(UE) et mettre fin à sa dépendance au gaz

L'ampleur de la récession dans les pays d'Europe



L'inflation dans la zone euro



de réserves prouvées de pétrole conventionnel estimés à plus de 12 milliards de barils.

La production de gaz algérienne a connu des variations à la baisse fin 2021 et elle a diminué à environ 82 milliards de mètres cubes, alors qu'elle atteignait 87 milliards de mètres cubes à la fin de 2019, mais cela n'a pas affecté l'excédent de ce pays de cette énergie vitale à la suite du contrôle de la consommation locale.

En revanche, l'Algérie garantit à l'Europe un volume de 11% de ses besoins en gaz contre 47% pour la Russie. De ce pourcentage (11%), environ 60 % est consommé en Italie, premier consommateur européen de gaz algérien, 20% pour l'Espagne et en troisième place vient la France qui consomme 12% de ce que l'Union européenne importe de l'Algérie. Dans ce cadre, l'Europe

reste le plus grand marché pour le gaz algérien.

Les inquiétudes européennes sont apparues avec le début de l'invasion russe contre l'Ukraine, ayant des effets et répercussions sur l'économie et en particulier sur les approvisionnements annuels en gaz provenant de la Russie, un des plus gros exportateurs du monde.

Avec l'intensification de la guerre et les menaces constantes de Moscou, la confiance des européens dans la Russie est ébranlée, notamment dans la continuité des gazoducs en sa provenance. Les pays européens ont donc cherché à trouver alternatives au gaz russe. En même temps, ce gaz est devenu un moyen entre les mains de la Russie pour répondre aux sanctions occidentales.

L'attention européenne tournée vers le marché algérien de l'énergie

L'énergie provenant de l'Algérie joue un rôle primordial pour l'Europe notamment grâce aux gazoducs entre les deux côtés et à la place que l'Algérie occupe à l'échelle mondiale (11e en terme de réserves de gaz naturel conventionnel, le premier exportateur africain et 7e mondial). Les réserves sont estimées à près de 2.400 milliards de mètres cubes (une grande quantité de ce volume ne peut être exportée du fait de la demande locale), alors qu'elle dispose

Reste à savoir comment l'Algérie peut répondre à la quantité de gaz russe manquante au sein de l'union européenne en prenant en considération le problème de transport du gaz qui empêche de répondre aux demandes européennes actuelles. L'Algérie est reliée à l'Europe par certains gazoducs, un qui a commencé à fonctionner début 2022 vers l'Italie via Sardaigne et s'appelle (Galsi), le deuxième (Medgaz) qui arrive en Espagne via la méditerranée et a commencé à fonctionner en 2021. Le troisième gazoduc s'appelle (Transmed) et relie l'Algérie à l'Italie via la Tunisie. Un quatrième gazoduc traverse le Maroc et relie l'Algérie à l'Espagne et au Portugal. Ces gazoducs et d'autres pipelines en projets comme (Medicat) pour faire passer le gaz algérien en France via l'Espagne forment un espoir pour l'Allemagne en relançant (Medicat), ce qui pourrait contribuer à l'abandon du gaz russe par l'Europe. L'Allemagne, qui importe plus que la moitié de ses besoins en gaz naturel de Russie, soutient fortement l'achèvement du projet de gazoducs de l'Espagne au sud de la France qui s'est arrêté en 2019. La compagnie nationale Sonatrach compte vouloir investir 40 milliards de dollars entre 2022 et 2026 et a annoncé en juillet dernier avoir fait trois découvertes de pétrole et de gaz dans la Sahara algérien dont l'une est en partenariat avec le



groupe italien Eni. Par ailleurs, Sonatrach a annoncé avoir signé avec le français Engie un accord de vente et d'achat qui étend leur partenariat au gaz naturel liquéfié.

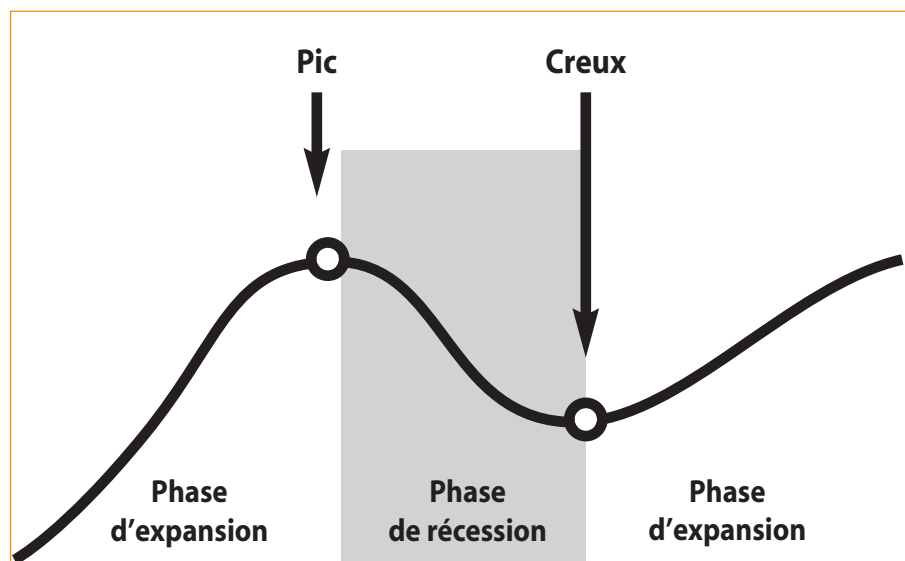
Malgré tout cela, des experts doutent que l'Algérie sera capable de remplacer la Russie dans la livraison de gaz à l'Europe à cause de sa capacité limitée de production de gaz par rapport à la Russie, et du manque de technologie moderne, et à cause des accords signés entre l'Algérie et l'Europe. De plus, l'Algérie n'a pas les capacités pour réussir ce challenge et augmenter la capacité de production de gaz, cela implique de modifier les structures d'exploitation, et ce n'est pas à l'ordre du jour selon eux.

Diversification plutôt que de remplacement.

L'Algérie s'est engagée auprès de l'Italie afin d'augmenter ses exportations de gaz via le pipeline (Transmed) grâce à un contrat signé en juillet dernier. A signaler que l'Algérie est devenue premier fournisseur, devant la Russie après l'invasion russe de l'Ukraine. Aussi la France a félicité Alger en août dernier lors de la visite du président Macron en Algérie, pour leur aide à la diversification des approvisionnements en gaz de l'Europe, notamment en augmentant ses exportations vers l'Italie. Le président français a dit pendant sa visite en Algérie « Nous ne sommes pas en compétition avec l'Italie » sur le gaz algérien. Il a ajouté « la France dépend peu du gaz dans son mix énergétique, à peu près

20%, et dans cet ensemble l'Algérie représente 8 à 9%, nous ne sommes pas dans une dynamique où le gaz algérien pourrait changer la donne ».

Pour conclure, la crise de l'énergie a mis en place des défis majeurs pour l'Europe qui se traduisent par des effets inflationnistes mettant la Banque Centrale Européenne devant un dilemme: augmenter le taux d'intérêt pour contrer l'inflation et en même temps faire en sorte que cette hausse du taux d'intérêt ne tue pas la croissance économique. Egalement, la crise énergétique a rapproché les vingt sept pays de l'Union malgré des tensions entre eux et a incité ces membres à prendre des mesures d'urgences.



LES SUKUK, LE CHAINON

MANQUANT DANS L'INDUSTRIE DE LA FINANCE ISLAMIQUE EN ALGÉRIE



MOHAMED HAICHOOR

Expert financier spécialisé dans les activités de marchés. Diplômé d'un MSc International money, Finance and Investment de Brunel University du Royaume-Uni et possède un Exécutive MBA de l'université de Paris-Dauphine & Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Membre très actif du conseil scientifique de la commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse « COSOB », Il est auteur de plusieurs réflexions et contributions relatives à l'économie nationale et le système financier et bancaire.

C'est avec l'intronisation de Monsieur le Président Abdelmadjid Tebboune élu en 12 Décembre 2019 qu'il apporte avec lui les vents du changement qui s'installaient en Algérie en particulier pour le secteur financier et bancaire. Il insuffle ainsi un nouveau souffle pour le gouvernement algérien à travers la banque d'Algérie qui promulgue pour la première fois le règlement régissant l'activité de la finance islamique. En effet, le président de la république, Monsieur Abdelmadjid Tebboune décide dès le premier jour d'accorder à la Finance Islamique la place qu'elle méritait dans l'environnement économique et la place financière du pays et que les autorités politiques et monétaires ont tranché finalement en faveur de la diversité et de la multiplicité des écoles financières.

Cette décision politique courageuse vient après avoir constaté que l'Algérie occupait le dernier rang parmi les pays arabes et musulmans. L'Algérie a officialisé sans attendre l'introduction de la Finance Islamique comme étant une finance alternative par rapport à celle déjà existante « conventionnelle », dès la première année 2020.

Il est entendu par l'introduction officielle, la promulgation d'un cadre réglementaire dédié à la Finance Islamique. Malgré que c'est considéré comme un pas de géant dans le développement de cette école de la finance en Algérie mais il reste tout de même insuffisant, car en l'absence d'un règlement ou une loi autorisant l'émission des instruments rentrant dans le cadre de l'ingénierie de l'industrie financière de la finance alternative tel que les « Sukuk », le retard se



creusera davantage et éloignera l'Algérie de prendre son rôle naturel en tant que leader dans la région.

Beaucoup d'acquis ont été constatés sur le terrain depuis, avec le développement d'un écosystème de la finance islamique algérien qui s'inscrit dans le cadre du programme du président de la République, Abdelmadjid Tebboune; et du plan d'action du gouvernement; annoncé dès février

2020. Celui-ci répond aux requêtes des citoyens souhaitant bénéficier des services du système bancaire islamique.

Dans le même sillage, un communiqué datant du 6 avril 2020, reprend une décision approuvée par le Haut Conseil Islamique, autorisant la création d'une Commission nationale de la Charia chargée d'élaborer des Fatwas pour l'industrie financière islamique.

Cette commission aura pour objet d'accorder le certificat de conformité légale aux banques et aux établissements financiers. De plus, cette action soutient totalement la Banque d'Algérie dans l'instauration des règlements bancaires islamiques. Soulignons, dans ce contexte, que la commission a pris part à cet engagement suite au règlement n° 20-02 du 15 mars 2020

Malgré que l'Algérie ne soit pas considéré comme étant le seul pays à avoir temporiser le lancement de la finance islamique, puisque que la majorité des intervenants dans les pays arabes du Moyen-Orient et du Maghreb en l'occurrence, nous ont accoutumé, chaque fois qu'il s'agissait de la Finance alternative, à longtemp étaient prudent quant à leurs utilisations des produits compatible à la Charia. Ce comportement à beaucoup atermoyer et à tergiverser jusqu'au désespoir avant de donner le feu vert par les volontés politique des pays sensibles aux produits de la

finance islamique.

Pour ne pas citer que le cas de l'Algérie, et en prenant en considération les statistiques disponibles, il est nécessaire d'illustrer que dans la majorité des pays arabes, la finance alternative a traversée des périodes sombres avant d'être légalisée par un cadre réglementaire compatible avec ses principes.

Cette contribution reprend les périodes sur lesquelles la finance islamique est introduite dans ces pays arabes et dans la région du Maghreb. Elle démontre la prise de conscience progressive par les pouvoirs politiques des pays arabes de l'importance de ce segment de taille, qui pourrait être considéré comme un levier de développement pour leurs économies respectives. Une finance alternative basée sur des concepts proches de la réalité et le développement durable conforme aux principes de la charia.



Pays	1ères expériences en l'absence de cadre juridique spécifique à la FI	Date d'apparition du premier règlement spécifique
Egypte	1963 : Naissance des principes financiers islamiques en Egypte. La Mit Ghamr Saving Bank propose des comptes épargne basés sur le partage des bénéfices et non des produits.	Autorisations au cas par cas à des institutions financières Islamiques. Pas de réglementation spécifique à la finance islamique
Maroc	En 2007, les banques conventionnelles au Maroc ont été autorisées par les autorités de tutelle à proposer un éventail d'offres limitées de produits financiers alternatifs conformes à la charia.	En Septembre 2022 la promulgation du règlement régissant l'émission des Sukuk.
Tunisie	1983, première expérience de banque islamique avec BEIT ETAMOUIL SAOUDI TOUNSI (BEST BANK) 2009, première banque résidente « Banque Zitouna » sans cadre juridique spécifique	Depuis 2012, ont succédé : – Dispositions fiscales – Lois sur les fonds de développement, les Sukuk et le Takafull. En 2016, la loi bancaire autorise aux banques l'accès à des produits islamiques et en fixe les conditions.
Soudan	1978 : Création de la Bank Fayçal islamique en l'absence de tout cadre spécifique	1991 : Apparition de la loi sur la réglementation bancaire au Soudan
Liban	1992 : création de la banque Al Baraka en l'absence de cadre légal spécifique	2004 : Loi n ° 575 du 11 février 2004 portant création de banques islamiques
Mauritanie	1985 : Première expérience du groupe Al Baraka en l'absence du cadre juridique vouée à l'échec	Pas de cadre spécifique
Koweït	1942 : création « Al-Muzaini », première société au Koweït à exercer des activités bancaires islamiques	1977 : Promulgation de la loi sur la Finance Islamique selon le décret n ° 72
Jordanie	1978 : Apparition de la banque islamique de Jordanie, sans cadre réglementaire spécifique à la FI	2000 : promulgation de la loi bancaire n ° 28 instituant à la finance islamique
Algérie	1991 : création de la banque Al Baraka, sans cadre juridique propre à la FI	2020 : Règlement n°20-02 du 15 mars

Source : LA FINANCE ISLAMIQUE EN ALGERIE - AMEF Consulting (amef-consulting.com)

Pour rappel, l'histoire de la Finance Islamique en Algérie remonte à 1991 avec la création de la Banque Al Baraka Algérie la première banque de capitaux mixtes dans le cadre d'un partenariat public /privé (PPP) entre le groupe saoudien Al Baraka et l'Etat algérien représenté par la Banque de l'Agriculture du Développement Rural (BADR).

A partir de 2008 une nouvelle vague de banques à fenêtres islamiques a fait son apparition :

- **2008**: apparition de la Banque Al Salam (full Islamic Bank),

filiale de la banque émiratie Al Salam Bank.

- **2015**: Housing Bank of Algeria, filiale de Housing Bank for Trade & Finance/ Jordanie (85% du capital) créée en 2003 a entamé une fenêtre islamique en parallèle avec son activité conventionnelle.

- **2017**: Algerian Gulf Bank (AGB), filiale de Burgan Bank Group et membre du groupe d'affaires KIPCO « Kuwait Projects Company » créé en 2004 introduisait des produits de finance islamique en parallèle avec son activité conventionnelle.

- **2000:** Salama Assurance : 1ère compagnie d'assurance Takaful. Elle appartient au groupe international Salama Islamic Arab Insurance Company (IAIC).

Il est à noter que jusqu'à l'année 2020 avec la promulgation du règlement N°2020-02 DU 15 MARS 2020 définissant les opérations de banque relevant de la finance islamique et les conditions de leur exercice par les banques et établissements financiers par la banque d'Algérie, toutes ces institutions financières exerçaient, se développaient et réalisaient des chiffres en l'absence totale de réglementation spécifique ou de texte juridique relatifs à la finance Islamique, d'où l'abstention massive de la part des banques publiques algériennes d'aller vers cette finance basée sur les principes choraiques.

Cette nouvelle approche basée sur l'ancrage juridiques et réglementaire est certainement bénéfique pour la finance islamique d'une manière globale mais elle reste toujours insuffisante, car elle ne prend pas en considération les entraves de l'écosystème qui pèsent sur les banques Islamiques.

En effet, la particularité des opérations effectuées par les banques Islamiques leurs imposent souvent des couts supplémentaires engendrés par des traitements fiscaux et administratifs. Cette dualité dans l'approche entre la finance islamique et conventionnelle nécessite de la part des autorités l'introduction des amendements d'ordre légal et réglementaire dont but est de mettre les banques et les institutions financières islamiques sur le même pied d'égalité et aux mêmes degrés de risques que les banques conventionnelles.

Les amendements phares à introduire sont relatifs au code civil, au code comptable, au droit fiscal et à la loi monnaie et crédit. Ces modifications prendront en charge les particularités de la finance islamique et plus spécifiquement d'exonérer l'opération de la garantie des vices cachés. Également, lever les ambiguïtés sur le régime du Leasing, en permettant le refinancement en matière de crédit-bail ainsi que d'éviter la double taxation et les frottements fiscaux de l'opération d'achat/vente (TVA, droit d'enregistrement, taxe sur la publicité foncière ...)

Un autre instrument de taille à instaurer par le régulateur « Banque d'Algérie » est de mettre à la disposition des banques islamique un système de gestion de la trésorerie et des liquidités bancaires dans le cadre de la politique monétaire qui tient compte des spécificités des banques islamiques.

Ce règlement promulgué par la banque d'Algérie ne couvre que l'activité bancaire prédominante dans ce domaine. Cet arsenal de loi doit être complété également par d'autres ancrages juridiques pour toucher à tous les domaines de

l'industrie financière islamique qui constitue un ensemble homogène de composantes dont chacune complète l'autre:

L'Assurance Islamique :

Le compartiment de l'assurance islamique complète ainsi l'écosystème de la finance alternative, car cela ne peut pas fonctionner convenablement en l'absence d'un système d'assurance compatible avec les principes de la charia régit par un cadre juridique dédié. A cet égard, la loi de finance 2020 vient de donner le feu vert, dans son article 103, aux compagnies d'assurances conventionnelles d'exercer le « Takaful ».

Le marché Financier des capitaux :

C'est la pièce du puzzle qui manque au paysage algérien de la finance islamique. Il est le segment le plus important que nous étalons lors de cette contribution. La finance alternative dans tous ces segments ne peut pas se développer en l'absence d'un marché de capitaux dynamique qui encourage l'émission des instruments financiers innovants de l'industrie de la finance islamique. Un règlement sur les Sukuk et les fonds d'investissement Islamiques est fortement souhaité pour permettre la mobilisation des ressources stables dont a besoin l'économie du pays.

Les banques occupent par la force des choses une place dominante dans les échanges financiers mondiaux, malgré la déréglementation, le décloisonnement, la désintermédiation et la dématérialisation des marchés financiers.

La place bancaire et financière d'Alger n'est pas à l'abri de ce phénomène prérepondu à travers de toutes les places à l'internationales en l'occurrence les pays du Maghreb Arab. Il est constaté que la plupart des marchés financiers arabes commencent à être interconnectés et constituent désormais un vaste marché intégré. Les compartiments relatifs aux marchés de capitaux de ces pays sont rattachés via des plateformes délocalisées. Cette démarche commune a beaucoup aidé à la création d'un marché plus large et profond, accessible à tous les participants qui recherchent des instruments de financement, de placement ou de couverture contre le risque.

Avec la dématérialisation des marchés financiers, les informations financières sont désormais diffusées à l'échelle régionale voir mondiale et en temps réel.

L'Algérie ne devrait pas donc être à la traine a ce qui se passe dans la région de la MENA et notamment dans les marchés financiers de la finance islamique dans les pays du Maghreb Arab.

Les Sukuk sont le produit le plus important de l'industrie financière islamique. Sa disponibilité comme étant un

instrument de placement et de financement compatible avec les principes de la Charia est primordiale pour le développement et de la croissance du marché des capitaux de la finance alternative en Algérie.

Ces obligations permettent aux investisseurs de souscrire à des titres d'investissement et de les échanger sur le marché financier secondaire.

Les Sukuk peuvent être cotés en bourses d'Alger, à l'instar du NASDAQ Dubai et du London Stock Exchange. Nyse Euronext est depuis 2008 prêt à accueillir ces titres sur un compartiment dédié.

L'AAOIFI, dans sa norme charia 17, définit les Sukuk comme étant des certificats ayant une valeur égale et représentant des parts indivises de propriété d'actifs tangibles, d'usufruits et de services, ou encore de propriété d'un projet particulier ou d'une activité d'investissement spécifique.

Par définition, les obligations compatibles à la Charia « Sukuk » sont des instruments financiers adossés à des actifs tangibles. Leur usufruit, à échéance fixe, engendrent des flux financiers permettant la rémunération des souscripteurs de ces titres.

La titrisation des actifs se fait par l'émission des obligations dites Sukuk. Chaque valeur de ce titre représente une quote-

part indivise de propriété sur les actifs sous-jacents générateurs de flux financiers.

Les souscripteurs à ce titre est par conséquent sont théoriquement associé aux risques inhérents à ces actifs. En contrepartie, il perçoit une part des profits attachés au rendement de l'actif sous-jacent.

L'intérêt est remplacé par un profit prévu à l'avance à risque quasi-nul. Cette forme d'obligation est et similaire aux asset-backed securities, à la différence que les sukuk ne versent pas d'intérêts mais des revenus corrélés aux actifs sous-jacents.

Les Sukuk sont un moyen de financement mais surtout un moyen de mobilisation de l'Épargne que l'Algérie peut compter sur cet instrument pour financer des infrastructures de bases et le développement durable. Ils permettent de rémunérer un placement en évitant l'usage de l'intérêt (Riba). Ainsi, l'investisseur possède une part de propriété dans un actif sous-jacent.

En échange, celle-ci lui assure un revenu. Pour cela, l'exercice qui attend les pouvoirs économiques est de repérer des actifs ou des projets tangibles afin de les proposer aux investisseurs Sukuk.

Cette opération se réalise avec l'intervention d'une société



ad Hoc, appelée SPV (Special purpose vehicle). Les investisseurs percevront alors l'usufruit de ces actifs en fonction du prorata de leur investissement.

Grâce au principe des Sukuk, la technique de titrisation dans l'esprit de la finance islamique est beaucoup mieux maîtrisée puisqu'elle ne peut porter que sur des titres adossés à des biens tangibles. Selon l'AAOIFI, au moins 14 modalités de structuration des Sukuk sont possibles. Dans la pratique, les plus usitées sont:

- Sukuk al Ijara: asset-backed sans garantie de remboursement explicite: la créance et l'actif sont indissociables.
- Sukuk al Musharaka: asset-based avec garantie explicite par l'émetteur.
- Sukuk al Wakala/Mudaraba
- Sukuk al Istisnaa

On distingue également deux types d'émission de sukus:

- Souverain: Emis par un Etat.
- Corporate: Emis par une société, banque.

L'Afrique au cœur de la Finance Islamique:

La demande ascendante sur les Sukus mondiale prend davantage de l'ampleur en Afrique notamment au sud du Sahara. Quelques mois après la levée par le Sénégal de 100 milliards de F CFA (152 millions d'euros) et par l'Afrique du Sud de 500 millions de dollars (390 millions d'euros) de ces obligations compatibles avec les principes de la charia, le Niger et la Côte d'Ivoire ont signé des accords avec la société islamique pour le développement du secteur privé (ICD) pour l'émission de respectivement 150 et 300 milliards de F CFA de Sukus d'ici à 2020. La Tunisie, elle, a déjà autorisé l'émission de 525 millions de dinars (environ 240 millions d'euros) de Sukuk avant la fin de l'année 2020.

Les raisons qui encouragent ces pays à émettre les Sukuk est que ce dernier est considéré comme étant un levier de taille pour le développement de leurs économie respectives. L'émission de sukus, en monnaie étrangère notamment, « permet aux États de diversifier leurs sources de financement et d'attirer des détenteurs d'actifs qui n'investiraient pas dans les obligations classiques. En effet, lors de la levée sud-africaine, environ 59 % des investisseurs venaient de cette région, contre 25 % d'Européens et 8 % d'Américains.

L'émission de sukus peut aussi permettre le développement de l'ingénierie financière islamique en créant « un point de référence pour les autres émetteurs locaux, qu'il s'agisse de sociétés ou de collectivités territoriales ». En effet, il existe un chevauchement entre le développement du marché des capitaux en l'occurrence les obligations « Sukuk » et celui de la finance alternative.

Malgré le potentiel très important, que ces pays sensibles aux produits financiers compatible à la Charia, détiennent

tous ensemble en termes de ressources, est considéré à peine de 1 % du marché des eurobonds. Depuis, les émissions de sukuk ont connu une croissance exceptionnelle, de moins de 20 milliards de dollars d'émissions en 2005 à 174 milliards USD en 2020 (source IIFM 2021).

Force est de constater que cette situation peut être expliquée en l'occurrence par le degré de la complexité et de la sophistication de ces titres « Sukuk » à savoir : des règles doivent être introduites pour assurer la transférabilité et éviter la double taxation (à l'achat et à la vente) des actifs sous-jacents. Et, parce que leur rendement est calculé en fonction de la rentabilité de ces actifs sous-jacents, les risques encourus par les investisseurs diffèrent de ceux liés aux obligations conventionnelles, ce qui requiert de développer des mécanismes contractuels pour couvrir notamment leur destruction.

Parmi les raisons qui entravent le développement de ces marchés financiers qui abritent ces obligations est que le coupon (le taux de rendement) des Sukuk est généralement plus élevé (de 20 à 40 points de pourcentage en moyenne) que celui d'obligations « conventionnelle ». Cela se traduit sur le terrain est que le montant à lever doit être important au-delà de 200 millions d'euro pour que le projet soit rentable.

Pour conclure et afin que l'Algérie puisse regagner sa place sur les marchés régionaux, il est appelé à fournir plus d'effort en matière d'assouplissement des lois et de la réglementation. La finance islamique devrait être traitée au même pied d'égalité avec la finance conventionnelle afin de laisser le libre arbitre aux investisseurs de choisir le produit qui leur convient.

L'Algérie devrait s'ouvrir davantage sur les marchés internationaux et les marchés des pays arabes et du Maghreb afin de s'interconnecter aux différents compartiments des marchés des capitaux pour profiter des ressources disponibles en matière de la devise étrangère qui servirait en contre partie au développement de son économie nationale. Sur le plan ressources humaines, un travail colossal attend l'Algérie afin de former ses professionnels quant à l'utilisation des instruments de l'ingénierie de l'industrie de la finance islamique.

Le haut conseil islamique à son tour a des missions nobles qui consistent à vulgariser les concepts de la charia et leurs applications sur le terrain. Les banques et les marchés financiers sont autant concernés que les autres intervenants, devraient être plus proactive et dynamique offrant des produits et des solutions sur mesure pour les investisseurs désirants investir dans la finance islamique.



FINANCE PLUS DURABLE: LES ACTEURS ÉCONOMIQUES PEUVENT S'AUTORÉGULER



Dhafer Saidane,
Professeur, Ph.D. – HDR, SKEMA
Business School, Université Côte
d'Azur

Diane de Saint Affrique, Docteur en
droit, Professeur – SKEMA Business
School, Université Côte d'Azur

Cette réflexion originale s'appuie sur et prolonge un article publié par les auteurs en 2020 dans Revue Banque et intitulé « Accélérons la transition vers une finance plus durable » et une note publiée par les auteurs dans SKEMA PUBLIKA.

Le législateur s'est intéressé, ces dernières années, de façon de plus en plus prégnante, à la RSE, imposant même dans ce domaine un certain nombre de mesures contraignantes parfois inadaptées à la réalité économique. Il est encore temps pour les acteurs économiques de démontrer leur capacité à s'autoréguler, notamment par la mise en place de reportings tant financiers qu'extra-financiers afin ne pas se voir opposer de nouvelles normes de droit dur sur lesquels ils n'auraient aucune prise et qui pourraient les freiner dans leurs développements.

Le 15 mars dernier a commencé un nouveau cycle : celui du confinement planétaire. Une fois le premier choc passé, les réflexions quant à la transformation de notre mode de vie se sont imposées comme nécessaires. La crise de Covid 19 nous invite à plus de mesure et de prudence dans nos comportements en général. Le domaine de la finance n'échappe pas à ce mouvement de fond et aujourd'hui, un consensus implicite se fait jour : la finance conventionnelle doit être complétée par une finance durable. « Par finance durable, on entend communément le fait d'investir dans des produits socialement responsables ». Initialement il s'agissait d'investir dans des produits responsables en relation avec des aspects environnementaux couvrants, comme les fonds verts par exemple. On parle alors d'ISR définis comme des investissements socialement responsables réalisés par des investisseurs institutionnels ou individuels intégrant des aspects sociaux, environnementaux et éthiques dans les décisions d'investissements.

Le message qui découle des dernières crises

Le système financier actuel souffre de problèmes majeurs. Dès 2008, Gérard Mestrallet, président de Paris Europlace, avait déclaré lors du Forum du 24 novembre de cette même année : "nous sommes tous convaincus que notre système financier doit être révisé. Ceci est une question fondamentale pour l'avenir de l'économie française et européenne. Une action collective autour de Paris Europlace pour la finance durable est une nécessité ". Dans la même lignée, le président Obama lors de son investiture en janvier 2009 avait affirmé "Nous sommes arrivés à un point d'irresponsabilité profonde ... Depuis des décennies, un trop grand nombre de gens de Wall Street ont spéculé sans prudence fixant les bénéfices financiers avec un optimisme aveugle et avec peu d'égard pour les risques graves et avec encore moins de respect pour le bien public... Ces personnes ont oublié que les marchés fonctionnent mieux quand il y a de la transparence et de la conformité...".

La finance durable: un complément indispensable à la finance conventionnelle

La finance durable a ses racines dans les communautés religieuses juive, chrétienne et musulmane, pour lesquelles certaines activités sont totalement prohibées comme par exemple l'investissement dans la pornographie, l'alcool ou encore le jeu. L'investissement éthique a commencé à émerger avec l'utilisation éthique de l'argent. En Amérique du Nord au 17ème siècle, le mouvement religieux des Quakers a ainsi participé financièrement et activement à la lutte contre la violence, en particulier, l'esclavage et les actes de piraterie. Par la suite, aux 18ème et 19ème siècle, les méthodistes ont mis l'accent sur le soutien aux personnes indigentes par le biais du développement des services sociaux. Ils ont interdit l'investissement dans le commerce de l'alcool, du tabac, des armes et des jeux de hasard. Dans la seconde moitié du 19ème siècle, le mutualisme est né autour d'un ensemble de valeurs plaçant l'individu et le développement social au cœur de chaque activité (Sparkes (2002), Sparkes et Cowton (2004), Renneboog et al. (2008), Soppe (2009) et Oh et al. (2013)).

Au 20ème siècle et plus précisément dans les années 1960, l'approche religieuse s'est transformée en investissement éthique. Elle a évolué vers les notions d'investissement socialement responsable (ISR). L'ISR est plus fondé sur des principes laïcs avec des aspects éthiques et sociaux que sur des valeurs religieuses. Initialement il s'agissait d'investir dans des produits responsables en relation avec des aspects environnementaux couvrants, comme les fonds verts par exemple. On parle alors d'investissements réalisés par des investisseurs institutionnels ou individuels intégrant des aspects sociaux, environnementaux et éthiques. En 1971, le premier fonds commun de placement ISR a été élaboré en réaction à la guerre du Vietnam. Dans les années 1980, les fonds ISR contre l'apartheid en Afrique du Sud ainsi que des fonds ISR contre la faim dans le tiers monde ont été créés. Pendant les années 1960 et les années 1970, dans la lignée de l'ISR est apparu un autre concept, celui de la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Ce concept considère essentiellement la cohérence du comportement des entreprises avec les normes et valeurs sociales les plus importantes (Kakabadse et al. (2005), Cochran (2007), Blowfield et Murray (2008)).

Pour Oh et al. (2013) la finance durable est l'utilisation de l'argent de manière responsable dans le respect des questions éthiques et les bonnes pratiques financières. En



d'autres termes, la finance durable consiste à placer des fonds dans des firmes respectueuses des bonnes pratiques de gouvernance.

Des auteurs comme Soppe (2004, 2009) et Strandberg (2005) considèrent la finance durable comme la jonction de la RSE et de l'ISR. Dans une vision plus large, le ministère français de l'Economie et des Finances estime que la finance durable traite de l'ISR, de la finance solidaire et du microcrédit.

Pour résumer, les auteurs estiment que chacun des points de vue évoqués précédemment ne reflète qu'une petite partie du concept de la finance durable. Par conséquent, une définition plus approfondie doit être construite. Les précédentes définitions négligent certains aspects importants. Elles ignorent la croissance et la stabilité systémique.

Grandin et Saidane (2011) sur la base des avis de 17

économistes reconnus affirment que la finance durable devrait être construite autour des quatre principes suivants:

1. des approches novatrices et de nouveaux comportements individuels,
2. la croissance durable,
3. la proximité avec les personnes,
4. et enfin la non-exclusion de la finance conventionnelle.

Les choix du législateur

Dans ce contexte, ces notions de développement durable, de responsabilité sociale et sociétale sont devenues un enjeu central du développement entrepreneurial. Depuis une quarantaine d'années, les organisations se sont vues imposer la production et la diffusion d'informations extra-financières de façon exponentielle. Des critères sociaux et environnementaux de plus en plus nombreux sont considérés comme indispensables à respecter par les dirigeants de sociétés. Ces critères sont pris en compte tant en matière financière que dans le domaine extra-financier.

C'est ainsi que les notions d'investissement socialement responsable (ISR) et de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) sont aujourd'hui indissociables et intrinsèquement liés au développement et à la croissance des entreprises.

Pour faire face à ces nouveaux enjeux sociaux et environnementaux, le législateur est intervenu à plusieurs reprises traçant les grandes lignes de ce que devrait être le comportement responsable des grandes sociétés en la matière.

Depuis le début des années 80, notamment suite aux catastrophes nucléaires de Tchernobyl et pétrolière de l'Exxon Valdez, la notion de développement durable est apparue indispensable à appréhender de la part du législateur qui en a fait un enjeu central du développement entrepreneurial.

La première loi en la matière fut celle de 1977 (loi n°77-769 du 12 juillet 1977 relative au bilan social de l'entreprise) applicable aux sociétés et établissements de plus de 300 salariés qui doivent produire un bilan social.

L'étape suivante s'est jouée en 2001 avec l'adoption de la Loi sur les nouvelles régulations économiques, dite loi NRE (Loi n° 2001-420) qui a rendu obligatoire la production d'informations sociales et environnementales par les sociétés cotées. A l'issue du Grenelle de l'environnement (Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 3 août 2009 et Loi Grenelle 2 n° 2010-788 du 12 juillet 2010), cette obligation a été étendue en 2010 à certaines sociétés non cotées en fonction de leur taille. La liste des indicateurs a été considérablement augmentée notamment en ce qui concerne les informations sociétales.

Pour compléter ce dispositif déjà très lourd, l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et son décret d'application n° 2017-1265 du 9 août 2017 transposant la directive n° 2014/95/EU du 22 octobre 2014 sont venus imposer une obligation de déclaration de performance extra-financière pour les sociétés cotées et les sociétés non cotées dépassant les seuils fixés dans le décret du 9 août 2017 (C.com, art. R. 225-104, 2°). Cette ordonnance modifie le visage du droit français en la matière, en ce qu'il pose une obligation de transparence extra-financière qui n'existait pas jusqu'alors. Mais il convient tout de même de noter qu'il ne s'agit que d'une injonction de communication, qui, en cas d'omission, n'entraînera pas de mise en cause de la responsabilité collective des membres des organes d'administration ou de surveillance. Par ailleurs comme le souligne très justement Cusacq: «L'injonction de communication ne résout pas les questions liées à une déclaration incomplète ou trompeuse».

Enfin la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et à la transformation des entreprises, dite loi

Pacte est venu enrichir l'article 1833 du Code civil d'un second alinéa qui précise que « la société est gérée dans son intérêt social et en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité » introduisant ainsi dans la loi des problématiques qui relèvent de la responsabilité sociale des entreprises. Cet ajout est original autant que fondamental car, comme le dit très justement Desbarats : « il scelle la reconnaissance juridique d'un intérêt social propre à la structure, distinct de celui des associés, des salariés ou encore de l'entreprise, mais également d'une vision modernisée d'un tel intérêt puisqu'élargi à d'autres préoccupations que strictement financières et non plus seulement réductible au profit ».

Le danger d'un interventionnisme croissant du législateur en matière de RSE

Réforme après réforme, l'objet de l'obligation de transparence extra-financière n'a cessé de s'étendre. Certains auteurs dont Igalens parlent à juste titre « d'infobésité ». En effet, entre le bilan social de l'entreprise, qui comprend parfois plus de 200 indicateurs dont chacun peut contenir jusqu'à une dizaine de données chiffrées, la partie du rapport de gestion consacrée au reporting extra financier souvent très touffue (informations de nature environnementales, sociétales et sociales) et le rapport RSE pouvant compter plus de 100 pages, les informations manquent parfois de clarté, se répètent ou se contredisent et ne permettent pas au lecteur d'avoir une vue synthétique et lisible de la situation réelle. Les véritables enjeux risquent alors d'être noyés sous la masse d'informations. Cette pesanteur s'avère bien souvent contreproductive, et amène à réfléchir au développement d'une autre façon de penser l'intégration de la RSE en entreprise qui privilégierait l'autorégulation notamment par la mise en place d'un reporting extra financier normé et adapté aux problématiques particulières de chaque société concernée, ces dernières choisissant librement les indicateurs sur lesquels elles devront s'expliquer. C'est ce que l'on pourrait appeler la smart law.

En effet, à ce jour, même si les lois se précisent et se multiplient, elles restent relativement mesurées et peu exigeantes en termes de sanction notamment. Mais il est à craindre que le législateur n'hésitera pas à renforcer son interventionnisme si les dirigeants ne respectent pas la prise en compte de ces critères, indispensables à la mise en place d'une gouvernance responsable comme l'avait d'ailleurs affirmé Nicolas Sarkozy dans son discours de Toulon il y a plus d'une décennie : « ou bien les professionnels se mettent d'accord sur les pratiques acceptables, ou bien nous réglerons le problème par la Loi ». Si le mouvement législatif s'est dangereusement intéressé à la RSE ces dernières années, il est encore temps pour les acteurs économiques de démontrer leur capacité à s'autoréguler, notamment par la mise en place de reportings tant financiers qu'extra-financiers sous peine de se voir imposer une hard law par

les instances gouvernementales alors qu'ils ont une opportunité unique de pouvoir mettre en place une smart law adaptée à leurs problématiques particulières ayant la possibilité d'en fixer eux-mêmes les attendus.

Vers une intégration positive des règles RSE par la mise en place d'une smart law

Ainsi, à l'opposé du vecteur légal autoritaire d'intégration de la responsabilité sociale des entreprises, on trouve un autre vecteur, issu d'une volonté d'autorégulation proposé notamment par les syndicats d'entreprise tel le MEDEF.

«Expression de la raison, la loi est comme elle de portée générale, impersonnelle et permanente» écrivait Portalis. Elle semble à tout le moins une voie inadaptée pour accompagner l'entreprise dans sa démarche RSE, cette dernière étant, a priori, l'intégration volontaire par la personne morale des préoccupations sociales et environnementales liées à son secteur d'activité. Chaque société est particulière, a des caractéristiques qui lui sont propres et imposer une règle unique et générale quelle que

soit la taille, la branche ou les spécificités de l'entité risque d'être contreproductif tant sur le plan économique que sur le plan social et sociétal. La nuance est en la matière indispensable et la loi par nature contraignante ne paraît pas être l'instrument le mieux adapté au déploiement harmonieux des normes RSE.

Le droit souple (soft law) peut, en revanche être une voie à explorer en ce qu'il est plus à même de s'adapter aux spécificités des entreprises, tant dans le domaine de leur capacité d'action que de leur impact sur les rapports sociaux, sociétaux et environnementaux.

Ce droit repose non sur la contrainte d'une règle édictée par l'extérieur (le législateur) mais sur l'adhésion et la responsabilisation des différentes personnes concernées, grâce notamment à la co-construction des règles par les acteurs et à l'adhésion des parties prenantes. L'effectivité de ces règles sera quantifiable à l'aune de la proportion des acteurs s'y ralliant de façon spontanée.





Banque Centrale de Tunisie

TABLEAU DE BORD SUR LA COMPÉTITIVITÉ DE L'ÉCONOMIE TUNISIENNE

Yousr ZRIBI

Rachid FOURATI

Direction Centrale
de la Compétitivité

Présentation des principaux résultats

La Direction Centrale de la Compétitivité relevant de l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives (l'ITCEQ) vient de publier un tableau de bord

sur la Compétitivité de l'économie tunisienne.

Ce document se donne l'objectif de présenter l'évolution tendancielle des principaux indicateurs ayant trait à la compétitivité de l'économie tunisienne depuis les années 2000.

De tels indicateurs reflètent les résultats enregistrés dans différents domaines touchant plusieurs aspects d'ordre économique et social. Les principaux résultats qui en découlent font ressortir que :

- La croissance économique a nettement ralenti entre 2011



et 2020 comparativement à la décennie précédente (0.58% contre 4.5% en moyenne par an respectivement) avec des baisses substantielles enregistrées en 2020 sous l'effet du covid-19 ainsi qu'en 2011 suite à l'instabilité politique, sécuritaire et sociale post-révolution conjuguée à une conjoncture internationale défavorable. Une reprise de l'activité économique est estimée à 2.9% en 2021 et réévaluée à 2.2% en 2022 selon le FMI en tenant compte des effets directs et indirects du conflit Russie Ukraine sur l'économie nationale.

- L'effort d'investissement a régressé depuis 2011, atteignant en moyenne 19.8% entre 2011 et 2020 contre 24% durant la période 2001-2010. Une forte contraction de ce taux est, également, enregistrée depuis 2020 pour ne pas dépasser 15.4% en 2022.
- Le niveau de l'ICOR a été relativement élevé sur la période 2012-2019 comparativement à la période 2000-2010 (10.7% contre 6.2% en moyenne par an respectivement) traduisant un manque d'efficacité de l'utilisation des investissements. Corrélativement, la productivité du capital a subi en moyenne une baisse de 1.7% entre 2011 et 2020, synonyme d'une contribution négative de ce facteur à la croissance.
- Le déficit courant en pourcentage du PIB s'est largement creusé depuis 2011 atteignant des pics en 2017 et 2018 (10.3% et 10.8% respectivement) et ce, en étroite relation avec l'élargissement du déficit commercial. Son niveau

s'est réduit depuis 2019 et s'est maintenu à 6.2%.

- Le déficit budgétaire s'est également creusé depuis 2011 pour se situer à 5.4% du PIB en moyenne durant la période 2011-2020 contre 2.6% au cours de la décennie précédente. Son niveau a été particulièrement élevé en 2020 puis en 2021 sous l'effet du covid-19.
- Le taux d'inflation a connu une évolution globalement haussière depuis 2011 pour atteindre en moyenne 5.3% jusqu'à 2020 avec un niveau record en 2018(7.5%). Des pressions inflationnistes persistent durant le premier semestre de 2022 et risquent de s'amplifier suite à l'envolée des prix des matières premières et des carburants induits par le conflit Russie Ukraine.
- L'épargne nationale brute s'est sensiblement réduite pour se limiter à 12.8% du revenu national brut en moyenne sur la période 2011-2022 (contre une moyenne de 21.4% entre 2001-2010) se traduisant par une décélération de la capacité d'autofinancement des investissements.
- Les indicateurs du marché financier ont connu une évolution haussière notamment entre 2005 et 2010, comme l'illustrent les niveaux de la capitalisation boursière et du volume des transactions de titres ; Ces deux indicateurs étant passés de 10.2% et de 4% du PIB en 2005 à 24.1% et 4.3% respectivement en 2010. Une telle évolution pourrait s'expliquer par le dynamisme au niveau de l'offre induit par les nouvelles introductions en bourse conjugués aux résultats favorables affichés par les sociétés cotées et renforçant la confiance des investisseurs. Néanmoins, un certain repli de ces indicateurs est perçu en début de la période post révolution ainsi que durant les années 2019 et 2020.
- Le niveau de la part des créances professionnelles impayées ou en contentieux a dépassé 14% en 2019 et 2020 contre 12% en 2010. Leur répartition sectorielle révèle que le secteur des services plus particulièrement le «commerce, réparation automobiles et articles domestiques» ainsi que «hôtels et restaurants» accaparent structurellement les parts les plus élevées.
- La consommation privée par habitant est estimée à une moyenne de 6142.5 dinars par an durant la décennie 2011-2022. Elle s'est accrue, en terme nominal, au même rythme que la décennie précédente soit au taux annuel moyen de 7.2%.
- Le pouvoir d'achat des ménages s'est nettement affaibli durant la période 2011-2022 dans la mesure où la



croissance du RNDB nominal a ralenti (5.8% contre 7.2% entre 2001-2010) alors que les prix à la consommation ont sensiblement augmenté durant cette sous période (5.3% contre 3.4% respectivement).

- La pression fiscale moyenne sur la période 2011-2020 a dépassé les 22% et s'est élevée à 25% en 2022. Son niveau s'avère parmi les plus élevés en Afrique et par rapport à plusieurs pays concurrents. Un tel phénomène serait, l'un des facteurs, à l'origine de l'accentuation de l'évasion fiscale en Tunisie.
- Le niveau de la part de marché interne demeure structurellement modeste ne dépassant pas les 53% en moyenne sur toute la période 2000-2022 ; ce qui requiert une utilisation efficace des facteurs de production pour répondre à la hausse de la consommation de l'économie tunisienne, outre l'amélioration de la compétitivité des produits nationaux pour affronter la concurrence étrangère.
- La part de marché de biens sur l'Union Européenne a accusé une baisse de 1.7% en moyenne sur la période 2011-2021 (contre une hausse moyenne de 1.2% entre 2001 et 2010). Cette baisse a été particulièrement prononcée entre 2016 et 2021.
- Les exportations tunisiennes par marché et, à moindre degré, par produit demeurent peu diversifiées. Elles sont concentrées sur les produits des IME et du THC qui accaparent, à eux seuls, plus de 75% des exportations de biens et destinées principalement vers trois marchés de l'Union Européenne (France, Italie et Allemagne).
- Les nombres de lignes téléphoniques, de ménages équipés d'ordinateurs et d'utilisateurs d'internet, ainsi que la capacité de la bande passante ont connu des hausses significatives, reflétant l'importance des efforts consentis pour développer l'infrastructure technologique en Tunisie bien qu'elle reste encore modeste comparativement à celle de certains pays sud-est asiatiques et plusieurs PECO.
- Le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur a connu une évolution haussière durant la décennie 2000-2010 pour atteindre un pic de 87214 diplômés en 2010. Néanmoins un retournement de tendance est perçu par la suite, avec une baisse au taux annuel moyen de 4.4% entre 2011 et 2019 suivie d'une reprise en 2020.



TROIS BANQUES MAROCAINES FIGURENT PARMI LES 30 BANQUES AGRÉÉES DANS LA LISTE DES DIX MEILLEURES BANQUES AFRICAINES

Trois banques marocaines ont été sélectionnées parmi les dix premières banques du continent africain, sur 30 banques accréditées.

Selon le site Internet « Financial Afrik » spécialisé dans le domaine des affaires et de la finance, Attijariwafa bank se classe sixième, tandis que la Banque populaire se classe septième, et la Banque Marocaine du Commerce Extérieur est arrivée huitième.

Attijariwafa bank s'est classé sixième en Afrique, en réalisant 52,9 milliards de dollars dans son budget général et 9 milliards de dollars de capitalisation boursière sur le marché

boursier, tandis que la Banque Populaire du Maroc est arrivée septième grâce à un bilan de 45,8 milliards de dollars et à 5,1 milliards de dollars de capitalisation boursière.

Quant au Banque Marocaine du Commerce Extérieure », est arrivée huitième avec un total de 34 milliards de dollars dans son budget général total et 3,8 milliards de dollars de capitalisation boursière.

Quant à la première place en Afrique, était dédiée à la Sud-Africaine Standard Bank, avec 172 milliards de dollars de budget général, et avec 15,7 milliards de dollars de capitalisation boursière.



L

A CRISE DE COVID-19 A DOUBLÉ LES DÉFIS AUXQUELS LE MAROC EST CONFRONTÉ

**100 milliards de dollars
de prêts au secteur bancaire marocain**

La valeur des prêts dans le secteur bancaire marocain a augmenté pour atteindre environ 3,9 milliards de dollars fin

juin 2022 sur une base annuelle, pour atteindre un total de 100 milliards de dollars. A noter que les prêts immobiliers, qui s'adressent aux entreprises et aux particuliers, sont au premier plan.



Dans les détails, la valeur des prêts immobiliers a augmenté à environ 29,6 milliards de dollars, les comptes débiteurs et les facilités de trésorerie ont atteint environ 24,3 milliards, le traitement des prêts lui aussi a augmenté à environ 16,7 milliards, les prêts à la consommation ont augmenté à 5,5 milliards environ, les dettes diverses ont augmenté à environ 15,7 milliards et les encours de dettes ont augmenté à 8,3 milliards de dollars environ.

Il est à noter que lorsque la pandémie de « Covid-19 » est apparue pour la première fois, le Maroc vivait en réalité dans l'ombre d'une sécheresse persistante qui a gravement affecté son économie. La pandémie a aggravé les défis économiques auxquels est confronté le pays, dont l'économie est largement basée sur les services, d'autant plus que Le Maroc est considéré comme une destination touristique régionale majeure, et a mis son secteur bancaire (l'un des matures et puissants d'Afrique) sous les projecteurs.

La banque centrale du Royaume du Maroc (Bank Al-Maghrib), a répondu par une série d'instruments de politique qui ont assuré la résilience du secteur jusqu'à mi-2021, malgré les défis auxquels sont confrontées à la fois les banques et l'économie dans son ensemble. Le report des prêts à court terme a été remplacé par un programme élargi de prêts garantis par l'État, qui a stimulé la modeste croissance du crédit observée au cours de l'année précédente. La banque centrale marocaine a également agi rapidement pour abaisser les taux d'intérêt et a pris des mesures pour renforcer la liquidité alors que l'activité économique ralentissait au cours des premiers mois de la pandémie.

Cependant, les banques du royaume ont été durement touchées en 2020, avec des bénéfices en baisse et des prêts non performants en hausse.

A CHÈVEMENT DES TRAVAUX D'ÉQUIPEMENT DU SIÈGE RÉGIONAL DE L'UNION DES BANQUES ARABES À RIYAD

Al-Etreby et Fattouh ont discuté avec le gouverneur de "SAMA" les changements bancaires majeures Arabes et internationaux



En marge de la 46^{ème} session du Conseil des gouverneurs des banques centrales et institutions monétaires arabes, qui a eu lieu à Djeddah, (Arabie saoudite), le président du conseil d'administration de l'Union des Banques Arabes, M. Mohamed Eletreby, et le vice-président du conseil d'administration de l'Union, membre du conseil d'administration / représentant des banques saoudiennes, le vice-président d'Alinma Investment, M. Adbdulmohsen Al-Fares , et le Secrétaire Général de l'Union des Banques Arabes, Dr. Wissam Hassan Fattouh, ont assuré le suivi de la préparation du siège régional de l'Union dans la capitale, Riyad.

Dans ce contexte, le Gouverneur de la Banque centrale saoudienne "SAMA", Dr Fahad Al-Moubarak, a reçu Al-Etreby et Dr Fattouh en présence du Vice-Gouverneur chargé de la Supervision, Dr. Fahad Bin Ibrahim Al-Shathri , le directeur des relations internationales de « SAMA » Saad Al-Mutrak, et les cadres supérieurs de SAMA, durant cette rencontre, ils ont discuté les développements et les changements bancaires majeures arabes et internationaux, ainsi que le rôle du siège régional de l'Union des banques arabes à Riyad.

D'autre part, a rencontré le président du conseil d'administration d'Al-Rajhi Bank, Royaume d'Arabie saoudite, Abdullah Bin Sulaiman Al Rajhi , en la présence du directeur des affaires juridiques de l'Union, Dr .Anis Oueidat, durant cette rencontre plusieurs sujets ont été abordés , notamment la situation actuelle du secteur bancaire et les défis auxquels font face les banques au niveau régional et International.

Dans le même contexte, Dr Fattouh a rencontré l'Ambassadeur du Liban auprès du Royaume, Dr Fawzi Kabbara, et lui a remis le bouclier d'appréciation de l'Union des Banque, en signe de reconnaissance et de respect.



Le président du conseil d'administration de l'Union des Banques Arabes, Mohamed Eletreby, et le vice-président du conseil d'administration de l'Union, Membre du conseil d'administration / représentant des banques saoudiennes, Adbdulmohsen Al-Fares avec Dr. Wissam Hassan Fattouh



Hassan Abdallah, Gouverneur par intérim, Banque centrale d'Égypte, avec Mohamed Eletreby, et Dr. Fattouh



Abdullah bin Sulaiman Al Rajhi, Président du conseil, Al Rajhi bank, Adbdulmohsen Al-Fares le vice-président d'Alinma Investment avec Dr. Fattouh



Dr. Fattouh, Saad Al Matrak, Directeur des relations internationales, SAMA, Abdulmohsen Al-Fares et Dr. Anis Oueidat, UAB



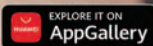
Dr. Ammar Hamad Khalaf Ibrahim, Vice-Gouverneur, Banque Centrale d'Irak, avec Dr. Fattouh



مع STB PAY ذات بالتليفون



POUR PLUS D'INFORMATIONS,
STB.COM.TN



STB  BANK

البنك العربي... أفضل بنك في الشرق الأوسط للعام 2022



للعام السابع على التوالي



arabbank.com



البنك العربي
ARAB BANK



النجاح مسيرة